

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTEUR: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

A L'ASSAUT DE L'AUTONOMIE MUNICIPALE

Les fantaisies d'un dictateur. — Les responsabilités de la ville

Notre ami Fred Pelletier commente, dans une autre colonne, avec l'indignation d'un Montréalais de vieille roche l'attitude du gouvernement provincial dans l'affaire des ponts Vau et Lachapelle. On ne permettra d'ajouter quelques mots à son article: le sujet se rattache à des questions très générales et il l'illustre bien certaines des méthodes de M. Gouin.

M. Gouin tient à faire gros, mais à alléger autant que possible son fardeau; il accepte volontiers compliments et mérites, mais il n'aime point se charger de trop lourdes responsabilités. Prenez, par exemple, cette question des ponts: Vous pouvez être certains que, sur toutes les tribunes, ses amis réclameront pour lui le bénéfice exclusif du règlement définitif de cette affaire, mais—par un coup de majorité—il fait décréter, sans consulter la ville de Montréal, que celle-ci devra payer les trois-septièmes du coût d'achat. Prenez l'Ecole technique: A lui tout le mérite, mais—sans consulter davantage la ville—il fait décréter par une majorité à tout faire que Montréal devra verser \$40,000 par année pour l'entretien de cette école.

Ce sont des méthodes de dictateur en pays conquis et qui violent tous les principes du droit municipal.

Notez bien qu'il ne s'agit pas en l'espèce de savoir si Montréal est assez riche pour supporter cette charge annuelle de \$40,000 ou pour solder cette dette de \$60,000; il ne s'agit même pas de savoir si les deux dépenses sont justes et nécessaires.

Tout ce que la question se résume à ceci: La ville de Montréal est-elle maîtresse de sa bourse, oui ou non? Les échevins et les commissaires, élus par le peuple de Montréal et responsables à leurs électeurs, sont-ils ou non chargés de l'administration de nos affaires? Est-il juste ou sensé qu'une majorité parlementaire indépendante des électeurs de Montréal dispose de nos deniers?

Nous disions l'autre jour, après le vote sur l'Ecole technique: Si l'on admet que le Parlement peut disposer de cette somme, qui l'empêchera demain de dire à la ville: Vous paierez tant pour telle ou telle autre entreprise. Nous ne pensions pas que l'événement nous donnerait si tôt raison, et que les \$60,000 des ponts Vau et Lachapelle suivraient de si près les \$40,000 de l'Ecole technique.

Mais, devant l'attitude de la majorité, à qui ne pouvons-nous pas maintenant nous attendre? Qu'est-ce qui l'empêchera, s'il lui en prend fantaisie, de disposer elle-même d'un quart, d'un tiers ou de la moitié du budget de la ville? Ce n'est plus qu'une question de chiffres, et l'appétit vient en mangeant.

Notez bien, encore une fois, qu'il ne s'agit pas de la valeur intrinsèque de telle ou telle proposition, mais d'un principe. Quel que soit le mérite d'une dépense de ce genre, c'est au conseil municipal qu'elle doit être discutée, par les représentants de ceux qui paient.

Autrement, qu'est-ce qui empêcherait le parlement fédéral de décréter que telle ou telle province devra employer à tel objet le cinquième ou le tiers de son revenu? Qu'est-ce qui empêcherait le parlement impérial de nous imposer le tribut?

Mais pourquoi se gêner avec la ville de Montréal? se disent sans doute M. Gouin et ses amis. Elle est si bonne fille, et de si bonne composition!

Et de fait, il faut bien dire que si Montréal est traité avec un pareil sans gêne, c'est parce qu'il le veut bien. Si la ville, si ses représentants savaient se défendre, on les respecterait. Mais, de trop rares exceptions près, ils laissent faire ou ils se font complices. Le coup de main de l'Ecole technique n'a soulevé que de rares protestations. Dans l'affaire du Tramway, quand la population soulevée allait acculer le gouvernement à la recule, c'est le conseil qui, prenant une initiative qui ne le regardait point et qui démentait sa propre attitude, a tiré le gouvernement du pétrin et engagé la ville dans une situation dont personne ne connaît l'issue.

Que les citoyens de Montréal sachent bien: Ils ne seront traités avec quelque respect que lorsqu'ils sauront à la fois faire un bon et grand ménage à Québec et chez eux.

Omer HEROUX.

Montréal paiera

Nous avons donné il y a une couple de semaines la nouvelle que le gouvernement Gouin tenterait de faire passer un bill par lequel il obligerait la ville de Montréal à payer le coût d'achat et d'entretien des ponts Vau et Lachapelle qui réunissent l'île Jésus à l'île de Montréal, le premier aboutissant au quartier Ahuntsic, le second, à la municipalité de Cartierville.

Or nous apprenons que le gouvernement Gouin voulait faire que chose de pire: c'était d'introduire dans le bill de Montréal, même, l'obligation de payer la moitié des \$140,000 que coûtent les ponts et de pourvoir à leur entretien.

Devant l'opposition manifestée par les échevins de Montréal, le cabinet n'osa pas faire son coup.

Mais il est revenu à son premier projet.

Par un bill adopté avant-hier, il oblige la ville de Montréal à payer \$60,000 sur les \$140,000 qu'ont coûté les deux ponts, à pourvoir en entier à l'entretien du pont Vau et du chemin qui y conduit. Une dernière pichenette à l'opinion, la ville ne contribuera à l'entretien du pont Lachapelle que lorsque Montréal aura annexé Cartierville.

Le gouvernement n'a pas le consentement de la ville; il ne le lui a même pas demandé. A quoi bon? Notre ville n'est-elle pas la vache à lait de la province? Pourquoi ne pas la traire?

Montréal est riche, disent les ministres. Ça, tout le monde le sait, sans qu'il soit besoin qu'un honorable fasse son la Palice. Si la province de Québec n'avait pas Montréal, son gouvernement n'aurait plus le son pour construire des grosses bâtisses.

Pendant qu'il y est, que n'en profite-t-il pour nous faire payer une partie de ce que coûte le boulevard Edouard VII, pour nous faire subventionner d'un autre \$40,000 par année le palais de Bordeaux, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales? De même que tous les chemins mènent à Rome, toutes les routes de la province mènent à Montréal. Dans un siècle, les ponts qui relient la terre fer-

L'annexion de l'Ungava à Québec

Ottawa, 27. — A minuit, cette nuit, la Chambre des Communes a fait suite à la seconde lecture du bill annexant l'Ungava à Québec, et l'a étudiée en comité. Elle l'approuvera finalement aujourd'hui même, sans amendement, semble-t-il.

M. Pugsley voudrait que la représentation de Québec, servant à établir celle des autres provinces, au fédéral, consistât dans la division, par 65, de la population de l'ancien Québec, au lieu de consister dans le résultat de la division de la population du Québec tel qu'agrandi en 1898. M. Borden admet bien que la population du territoire de l'Ungava ne devra pas compter quant à l'établissement du chiffre de la représentation des autres provinces, et que l'Ungava aura droit à une représentation distincte de celle de Québec, qui restera fixée à 65 députés. Mais il croit que, par Québec, il faut entendre le Québec tel que constitué depuis 1898, où on annexe une partie de l'Ungava à cette province.

M. Pugsley en tient pour le Québec de 1867. Finalement, après une courte discussion où prennent part MM. Lemieux, Pelletier et Borden, tous d'avis contraire à celui de M. Pugsley, le premier-ministre promet de consulter le ministère de Québec à ce sujet, mais dit qu'il ne croit pas que celui-ci se rende à l'avis de M. Pugsley. Le bill subit l'épreuve du comité sans autre amendement que l'addition d'une clause protégeant les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson, dans ce territoire.

De même, le bill annexant une partie du Kéewatin à l'Ontario subit la seconde lecture, et l'épreuve du comité. Les deux mesures reviendront à la Chambre pour lecture finale, aujourd'hui.

Georges PELLETIER.

BILLET DU SOIR

MIEUX QU'AU THÉÂTRE

Un romancier ou un dramaturge aura beau se pressurer les méninges pour en extraire des monstruosités en trente chapitres ou en cinq actes et un prologue, ses inventions seront toujours petite bière comparées à la réalité.

L'Américain qui épouse en troisièmes noces son premier mari, l'apâche apprenant qui est sa mère quand il vient de la tuer, sur le trottoir, pour lui soutirer quarante sous; la femme qui vole de l'argent au meilleur ami de son mari, afin de s'acheter des toilettes qui séduiront ce dernier; l'oncle d'Amérique, dont, au septième acte, l'existence nous est révélée en même temps que nous apprenons sa mort opportune; l'Arseine Lupin portant le déguisement du policier lancé à ses propres troupes; tout cela, c'est de la petite bière, vous dis-je.

Ivan Moissejenko, de Saint-Petersbourg, exerçait l'héroïque métier de détrompeur de trains. Il avait consacré les plus belles années de sa vie au vol et au meurtre. Fort de son expérience, il enlevait une bourse avec le naturel que vous mettez, vous, par exemple, à tirer votre mouchoir; et il avait moins de répugnance à assassiner les victimes ricardescentes que vous n'en avez à tuer une mouche. Bref! c'était un superbe caractère, dans le genre noir.

Mais Ivan réservait des surprises à l'observateur: il était capable de sentiments d'une candeur inattendue. Ne voilà-t-il pas qu'un jour il apprend que sa fiancée l'a trahi — trahir un tel homme! — A cette nouvelle, Ivan le Terrible, je vous dirai Ivan Moissejenko, tombe évanoui. Quel cinquième acte, ma chère!... Et depuis un an que le fiancé malheureux s'est évanoui (Zing! Boum! Boum! Zing! Zing! Zing! à l'orchestre) il est encore en lithargie.

...Depuis que je lis les feuilles à nouvelles, je suis dégoûté du théâtre à faits divers.

Léon LORRAIN.

MISE AU POINT

Le Star, traduisant notre article de lundi sur l'élection municipale, nous fait dire: "...without referring to the conduct of the English majority in other provinces or even that of the English in Quebec..." c'est-à-dire: "...Sans faire allusion à la conduite de la majorité anglaise dans les autres provinces ou même à celle des Anglais dans Québec..." Nous avions parlé de "certaines provinces" et de "certains Anglais de la province de Québec".

Nous voulons bien croire que c'est par simple ignorance du français que le Star a aussi largement étendu le sens de notre phrase, mais nous tenons à mettre les choses au point.

UNE PRIMEUR

Les Propos Canadiens de M. l'abbé Camille Roy, paraîtront dans les prochains jours d'avril.

Nous aurons demain le plaisir d'offrir à nos lecteurs, quelques pages de ce livre qui traitent, sous une forme originale, d'un problème auquel les derniers événements ont donné une grande actualité: le féminisme.

Sa Sainteté devra prendre un repos

SES MEDICINS DECLARENT QU'IL TRAVAILLE TROP ET LUI ONT DEMANDE DE REFAIRE LE PROGRAMME DE SA JOURNEE. — SES DEUX SOEURS LUI RENDENT VISITE.

(Service particulier)

Rome, 27. — Malgré le rhume qui l'affecte au point que toutes les audiences sont suspendues jusqu'à Pâques, le Pape ne garde pas le lit. Son médecin est continuellement à ses côtés.

La plus grande crainte vient de ce que surmené, le Souverain Pontife ne ressent pas assez promptement l'effet des remèdes.

Les docteurs disent que le Pape travaille trop et lui ont demandé de refaire le tableau de son emploi du temps.

Sa Sainteté devra, entre autres, prendre un repos plus long vers le milieu du jour.

Ce matin, les deux sœurs de l'auguste vieillard ont pu lui rendre visite.

Les tribulations de Yuan Shi Kai

(Service particulier)

Pékin, 27. — Le président Yuan Shi Kai est très malade à son palais. Les docteurs disent qu'il souffre de prostration nerveuse, produite par l'abus des remèdes.

Une autre rumeur veut que l'on ait tenté d'empoisonner le vieux diplomate.

LETTRE D'OTTAWA

Le Sénat ratifie le Bill du Manitoba sans amendement. — Les droits de la minorité sacrifiés

Ottawa, 26. — A cinq heures, cet après-midi, le Sénat ratifiait le bill du Manitoba, sans amendement. A l'exemple de la Chambre des Communes, il sacrifie tous les droits de la minorité du Keewatin. Il avait mission de les sauvegarder; du moins c'est ainsi que le concevaient les Pères de la Confédération. Mais il a failli à son devoir. La majorité a donc raison, la comme aux Communes. Au lieu de redresser les injustices, il les sanctionne. Pendant longtemps, des hommes politiques ont demandé la réforme du Sénat. Mais il conviendrait tout d'abord de nommer comme sénateurs des gens qui respectent les droits de la minorité, et aient une claire conception des devoirs que leur attribue la constitution canadienne. Il semble, en en jugeant par le vote décisif de cet après-midi, que peu de sénateurs aient la notion de leur devoir. Et il est pénible de constater que des gens respectables, comme MM. Forget et Larivière, les sénateurs de la minorité catholique française de l'Ouest ont d'avantage le souci de sauvegarder les intérêts d'un ministère que ceux de la minorité qu'ils représentent dans cette assemblée. Aussi dirons-nous que leurs votes, sur tous les amendements proposés à la loi du Manitoba, ont tristement surpris, et déçu ceux qui avaient foi en leur esprit de justice et en leur fermeté de caractère.

Hier soir, le Sénat remettait à ce matin la discussion du bill, en troisième lecture. Dès onze heures, ce matin, les sénateurs sont au poste... ou plutôt la moitié à peine du Sénat est présente. Et, jusqu'à une heure et quart, les amendements pleuvent. Mais la majorité, quoique libérale, repousse toutes ces propositions, les unes après les autres. A trois heures, le débat se poursuit. M. le sénateur Bédard, qui a fait trois amendements, le président du Sénat déclare irrégulier. Le Sénat le met de côté, puis M. le sénateur Coffey propose une dernière modification, afin de sauvegarder les droits éventuels de la minorité. Il y a un appel à l'ordre, le président refuse de prendre sur lui de déclarer cet amendement irrégulier, le Sénat le rejette, et enfin, à cinq heures, c'est le triste dénouement que l'on sait.

M. le sénateur Choquette a, à lui seul, un peu dans le but d'embarrasser le ministère, saisi le Sénat de trois amendements. M. le sénateur David, lui, en a proposé un, mais sans plus de succès que n'en a eu M. Choquette. Les discours ont abondé, les uns, — tel celui de sir Richard Scott, — sensés et fondés sur le bon sens et l'équité, les autres — tel celui, ou plutôt ceux du sénateur Cloran, — déraisonnés, et lamentables. Signalons une déclaration de M. le sénateur Dandurand, qui refuse, au matin, de voter pour l'amendement Choquette, parce que, à son dire, de tels amendements n'ont d'autre effet que de dresser les uns en face des autres les sénateurs catholiques et les sénateurs protestants, et de la sorte, d'exalter les préjugés de race et de religion. Et c'est à cause de cela que M. Dandurand vote... avec les Anglais et les protestants, contre l'appel à la Cour Suprême, afin de faire définir les droits de la minorité du Keewatin.

Dès onze heures, ce matin, M. le sénateur Choquette propose que le bill du Manitoba ne devienne pas loi tant que la Cour Suprême n'aura pas défini les droits et privilèges de la minorité catholique ou protestante, en matière d'enseignement, dans la partie du Keewatin annexée au Manitoba.

"Je suis partisan de la conciliation, déclare M. Choquette, mais je n'entends pas que la conciliation soit l'abandon de tous les droits de la minorité catholique. C'est là une forme de conciliation qui ne me revient pas. Dans le cas présent, il apparaît nettement que les Pères de la Confédération ont voulu donner des écoles séparées à la partie de pays que nous allons annexer au Manitoba. Afin de mettre fin à la rébellion des Métis, la reine Victoria et le gouvernement canadien leur promirent le respect de leurs droits particuliers, en matière d'enseignement comme pour le reste. Il faut respecter cette promesse, supplémentée par les déclarations de Blake, Miller, Macdonald, et de plusieurs autres politiques canadiens, en 1875. Et c'est pourquoi je propose que, avant de donner sanction à cette loi, nous référons la question des droits scolaires de la minorité à la Cour Suprême. Cela me paraît une question de droit naturel et d'équité."

Sir Richard Scott, Irlandais catholique, un vieillard de plus de quatre-vingt ans, fait alors un juste plaidoyer pour la cause de la minorité, et demande pleine et entière justice pour elle. Il commence par établir que les catholiques ont le devoir d'envoyer leurs enfants aux écoles séparées, que c'est là une affaire de conscience, puis il ajoute: "Je suis dans la politique depuis de nombreuses années, et c'est la première fois que je vois le Sénat prêt à refuser de sauvegarder les droits de la minorité. Y a-t-il donc moins de tolérance et de largeur d'esprit au Canada, à l'heure présente, qu'il n'y en avait en 1863, quand Ontario donnait des écoles séparées à la minorité, par un vote de quatre-vingt à trente, et quand M. Benjamin, alors Grand-Maitre de l'Ordre d'Orange, M. John Hilliard Cameron, autrefois Grand-Maitre du même ordre, et sir John Macdonald votaient en faveur de cette mesure? Il me semble bien que nous rétrogradons. Car, en 1863, le Sénat, en majorité protestant, donna tout son appui à cette législation favorable à la minorité. Vraiment, la tolérance disparaît du Canada. Et je trouve terrible aujourd'hui, de voir la Chambre Haute déterminée à faire fi des droits de la minorité, et à lui refuser de les reconnaître." Sir Richard Scott a des larmes dans la voix, quand il fait cette partie de son appel à la majorité protestante. Mais elle passe outre.

M. le sénateur Cloran se déclare favorable à l'amendement Choquette, mais il le fait en termes tels, qu'il n'avance en aucune façon la cause de la minorité. Au dire de celui qui lui succède, M. le sénateur McMullen, les lois d'enseignement au Manitoba, sont raisonnablement interprétées, et les catholiques ne devraient pas s'en plaindre. Tel n'est cependant pas l'avis du sénateur Davis, de la Saskatchewan. L'amendement Choquette lui semble sensé, il l'appuie, et fait remarquer que, comme les gens du Keewatin n'ont pas demandé l'annexion au Manitoba, mais qu'elle leur est imposée, il serait injuste de ne pas faire établir leurs droits scolaires par la Cour Suprême, avant cette annexion forcée. Le Manitoba reçoit un traitement assez favorable, à tous les points de vue, dans le bill actuel, pour qu'il ne puisse s'opposer à ce que le parlement fédéral sauvegarde les droits de la minorité, déclare-t-il, quoiqu'il soit protestant. Mais il n'est pas là, à l'heure du vote. M. Coffey, un sénateur irlandais catholique d'Ontario ne voit pas pourquoi le Sénat priverait la minorité du Keewatin et lui refuserait la reconnaissance de ses droits. "Nous, catholiques, dit-il, il nous faut absolument des écoles séparées, notre conscience et notre religion nous défendent d'envoyer nos enfants dans des écoles neutres, et quelle que soit l'injustice avec quoi l'on nous traite, nous continuerons d'envoyer nos enfants dans nos écoles. S'il nous faut payer double taxe, nous le ferons. Mais il est injuste, pour une Chambre comme le Sénat, créée afin de sauvegarder les droits de la minorité, de ne pas remplir son devoir. Et je compte que le Sénat agira justement, cette fois-ci." C'est aussi l'avis du sénateur McHugh. Mais le sénateur Power, d'Halifax, un catholique, ne veut pas du tout de l'amendement Choquette. Ce serait, dit-il, porter un coup dangereux à la situation de la minorité catholique manitobaine, à la veille de recevoir des concessions du ministère Roblin, en fait d'enseignement, que d'accepter l'amendement Choquette; il n'aurait d'autre effet, en voulant protéger les quelques quatre cents catholiques du Keewatin, que de nuire aux trente mille catholiques du Manitoba. C'est là, si nous ne nous trompons, un écho du discours de M. L. P. Pelletier aux Communes, il y a quelques semaines. Et l'écho est aussi triste aujourd'hui que l'était alors le discours.

Le président du Sénat met alors l'amendement Choquette aux voix. Seize sénateurs se déclarent favorables à l'appel à la Cour Suprême. Ce sont: MM. David, McHugh, Fielt, Thibodeau, Godbout, sir Richard Scott, Coffey, Tessier, Costigan, Monplaisir, Mackay, un protestant de Montréal, représentant de la division d'Alma, — Dessaulles, Choquette, Cloran, Lavergne et Landry.

Trente-sept autres sénateurs, — la plupart des Anglais protestants, — votent contre cette proposition. Citons chez les nôtres: MM. Bégué, Legris, Larivière, Dandurand et Forget; le ministère a vingt-neuf voix de majorité.

La proposition Choquette rejetée, M. le sénateur David revient à la charge. Il propose, lui, que la législature manitobaine réfère toute

la question à la Cour Suprême, afin de faire établir les droits scolaires de la minorité du Keewatin. Pas de discours. Il est une heure, le temps de l'ajournement pour le lundi. L'on convient que le vote sera le même, sur la proposition David, qu'il le fut sur l'amendement de M. Choquette. Celui-ci saisit le Sénat qui maugré, — car il a faim, — d'un autre amendement déclarant que "Rien dans cette loi ne portera atteinte aux droits scolaires que la minorité du Keewatin peut avoir, d'après des lois provinciales, fédérales, impériales, ou d'après la constitution ou des ententes de quelque nature que ce soit." Pas de discours. La Chambre Haute écarte ceci à la hâte, d'après le vote donné lors du premier amendement Choquette. M. Choquette tient bon; les sénateurs grommellent, il est une heure et quart, et ils veulent l'ajournement. Mais... Choquette propose le renvoi du bill à six mois. Même vote, même résultat. Comme les sénateurs vont quitter leurs fauteuils, voici que M. Bégué arrive, lui aussi, avec un projet d'amendement, ni chair ni poisson; il voudrait que le gouvernement usât de toute son influence auprès de la législature manitobaine, afin qu'elle donnât à la minorité catholique du Manitoba et du Keewatin des droits scolaires tels qu'elle soit satisfaite, et que l'agitation à ce propos se close enfin. Les sénateurs, — il est une heure et vingt, — impatientés, orientent: "L'ajournement! l'ajournement!" et, pour l'heure, l'amendement Bégué en reste là. MM. les sénateurs vont prendre une collation et faire une brève sieste, avant d'aborder ce sujet.

Trois heures. M. Bégué expose les motifs qu'il a de proposer l'amendement dont il a saisi la Chambre, avant le lunch. "Quoi qu'en ait décidé le Conseil Privé, dit-il, il est clair que la minorité du Nord-Ouest a droit à des écoles séparées, d'après l'esprit de la constitution canadienne. M. Borden a reconnu en partie cette vérité. Mais il n'y a pas donné effet. Aussi estimé-je que le ministère fédéral devrait intervenir auprès des autorités du Manitoba afin de faire reconnaître des droits scolaires précis et satisfaisants à la minorité catholique de cette région." Là-dessus, M. le sénateur Dandurand déclare qu'il ne voit pas pourquoi il ne voterait pas en faveur de cet amendement, quoiqu'il ait déclaré, vers midi, qu'il est pour le bill et contre tout amendement, de quelque nature qu'il soit. M. Loughheed, leader ministériel au Sénat, fait remarquer que la proposition de M. Bégué lui semble irrégulière; il y a échange d'opinions. M. le sénateur Cloran intervient encore dans le débat, gesticule, fait des déclarations plus ou moins sensées, reprend son fauteuil pour quelques minutes, et, finalement, le président du Sénat, déclare l'amendement Bégué irrégulier. Il n'y a donc pas de vote à ce propos. Mais, comme le secrétaire du Sénat va enregistrer enfin la troisième lecture du bill, sans amendement, M. le sénateur Coffey, de London, propose une clause interprétative au bill original. Il voudrait que le mot "Union" signifiait, quant au Keewatin, la date de l'entrée en vigueur de la loi actuelle, agrandissant les frontières manitobaines. Ceci aurait pour effet de sauvegarder les droits que la minorité du Keewatin peut avoir à l'heure actuelle, en fait d'enseignement public. Là-dessus, M. Loughheed soulève un nouveau point d'ordre. Cet amendement lui semble inconstitutionnel et irrégulier, car, dit-il, l'on propose par là d'amender la constitution manitobaine; et comme elle est d'origine impériale, — puisque c'est le parlement britannique qui l'a faite, en définitive, — on ne saurait l'amender par un statut fédéral. Longue discussion, où le président déclare laisser à la Chambre Haute la décision à prendre à ce propos. Le Sénat, tout de suite, rejette, sans vote, et sur division, l'amendement Coffey. Il ne reste plus qu'à voter la troisième lecture du bill. M. Cloran, d'abord, entreprend un autre discours, subit deux ou trois rappels à l'ordre, parce qu'il attaque la conduite de certains sénateurs, et élit enfin sa harangue par un appel à l'esprit de justice du Manitoba. Quand M. Cloran reprend son fauteuil, M. le sénateur Casgrain cite un discours de Cartier, où il prometait, en 1866, pleine et entière justice pour la minorité, dans toutes les parties du pays, et demandait aux provinces anglaises de traiter avec elles la minorité catholique comme Québec traitait dans son domaine la minorité protestante. "C'est aux conservateurs du ministère actuel, qui se disent les disciples et les continuateurs de Cartier, de donner une preuve de leur bonne foi, et de respecter les déclarations de ce politique," déclare finalement M. Casgrain. Et, là-dessus, le Sénat, sans aucun autre vote, mais sur division, approuve le bill, en troisième lecture, et sans nul amendement. Le forfait est consommé. Il ne reste plus au gouverneur-général que de donner sa sanction à cette mesure, lors de la promulgation, et que le Manitoba l'accepte, — et il l'acceptera certes, puis qu'elle lui vaut une somme considérable d'argent, sans nulle charge nouvelle, — pour qu'elle soit mise à exécution. Le Sénat et les Communes l'ont décidé, les droits de la minorité du Keewatin disparaissent des statuts fédéraux. Mais il y a le droit naturel; ces droits subsistent dans toute leur intégrité, au-dessus des lois humaines; quiconque refusera de les reconnaître commettra la pire des injustices, et méconnaîtra l'esprit véritable de la constitution canadienne. Le gouvernement Borden et ses alliés de l'opposition porteront le poids de ce véritable déni de justice.

Georges PELLETIER.

P.S. — Aux Communes, les députés s'affairent à débayer le plus vite possible le terrain, afin de pouvoir se en aller chez eux avant Pâques. Dans l'après-midi, la Chambre a fini par approuver une mesure proposée par M. Pelletier, le ministre des postes. Il veut établir un service spécial de livraison rurale des postes, sous la direction d'un surintendant particulier. La Chambre discute ce projet, et il subit finalement l'épreuve de la troisième lecture. Mais le sénat l'acceptera-t-il? Puis les Communes discutent de l'opportunité de payer une subvention annuelle additionnelle de cent mille piastres à l'île du Prince Edouard, comme compensation du fait qu'elle ne reçoit aucun revenu du domaine public, qui n'existe pas dans cette province, alors qu'il donne un revenu considérable à toutes les autres provinces de l'Est. Il y a un débat assez prolongé, à ce propos, mais M. White, le ministre des finances, finit par gagner son point. Et l'île du Prince Edouard aura ses cent mille piastres additionnelles. Elle recevra une subvention totale annuelle de \$381,931. Le ministère qui gouverne actuellement cette province est conservateur. Mais M. White affirme que ce n'est pas cela qui l'a induit à bien traiter cette petite province. C'est une simple question de justice, dit-il. Et c'est là un mot d'une ironie singulière, puisque, à l'heure même où l'on parle tant de rendre justice au Manitoba et à l'île du Prince Edouard, on refuse de sauvegarder les droits de la minorité, dans le Keewatin.

Le ministre des finances a mis sur la table des Communes, hier soir, la liste des prévisions budgétaires additionnelles, pour l'année fiscale 1912-1913. Elles forment un total de \$19,610,039. Le "Devoir" donne les détails ailleurs. Notons-y un demi million pour subventions à l'agriculture, dans les provinces, un million pour les bonnes routes; les quais et les édifices publics dans les différentes provinces vont encore se multiplier, si l'on en juge par les sommes d'argent ajoutées au budget habituel. Mais il n'y a rien pour le canal de la Baie Georgeanne. Si l'on ajoute aux prévisions budgétaires principales, — \$149,738,677,68, — les prévisions budgétaires supplémentaires, l'on obtient le total considérable de \$169,308,717,48, pour les dépenses de l'exercice 1912-1913. On conviendra que c'est un fort joli chiffre! Et il semble que les nouvelles prévisions budgétaires fourniront matière à quelques heures de discussion, aux Communes, cette semaine, de sorte qu'il est impossible de compter que le parlement terminera ses travaux avant le Jeudi-Saint. Aussi, la majorité des députés manifeste-elle cordialement contre les gens qui osent dire trois mots aux Communes, ces jours-ci.

G. P.

Le Parlement Modèle

A LA REUNION DE CE SOIR, ON ENTAMERA LE DEBAT SUR LA QUESTION DU SUFFRAGE FEMININ.

La réunion hebdomadaire du Parlement Modèle de Montréal aura lieu à huit heures ce soir au Monument National.

Au feuilleton de la soirée, est inscrite la présentation d'un bill pour le suffrage féminin par le député de Digby, Léon Trépanier.

Il se peut qu'on demande immédiatement la première et la seconde lecture du bill, ce qui ne manquera pas de provoquer un débat fort intéressant.

Le ministère Desrochers aura à subir les attaques de l'opposition, et s'attend, à des interpellations embarrassantes et intéressantes.

Le public est gracieusement invité à la séance de ce soir.

Un émigré met fin à ses jours

UN HOMME WESTON SE SUICIDE CE MATIN EN SE TRANCHANT L'ARTÈRE CUBITALE AVEC UN RASOIR.

Edward Weston, âgé de 43 ans, s'est oté la vie en se tranchant le poignet avec un rasoir. On l'a trouvé mort ce matin dans une chambre de la rue University, numéro 740.

Il habitait 96 rue Saint-Génévieve et n'était arrivé d'Angleterre que depuis dix mois.

On attribue son acte à la folie. Depuis quelque temps, il perdait totalement la mémoire et se croyait incapable de continuer son travail.

Une femme et des enfants habitant en Angleterre lui survivaient.

Le coroner, après enquête, a rendu un verdict de mort par suicide.

LETTRE DE QUEBEC

DESAGREABLES SOUVENIRS. — UNE HEURE DE MAUVAIS SANG.
— ECHOS DE 1905. — COMMENT L'ON DOUILLETTE M. PARENT.
— LE BILL DE M. WALSH. — LA PART DES IRLANDAIS. — LES
SUBVENTIONS EN TERRES. — ECHANGES DE PROPOS AIGRES
ENTRE MM. LAVERGNE ET TASCHEREAU. — MM. GOUIN ET
TALLIER AUX PRISES. — UN IMPORTANT PROJET DU CHEF
DE L'OPPOSITION. — QUELQUES QUESTIONS.

Québec, 27. — Le premier ministre a beau dire que l'on perd son temps à lui rappeler les événements de 1905, son langage, sa voix, sa physionomie démentent aussitôt ses protestations d'indifférence. Aujourd'hui encore l'occasion s'est présentée d'évoquer son coup de couteau, l'opposition en a profité et la figure du premier ministre a pris ce teint violacé et sauvage qu'elle avait en cette nuit terrible où le député de Terrebonne raconta pat allégresse sa vie dans la maison du père Gouin. Quelle rage il a mise dans les traits qu'il a fait passer à l'opposition ! Ce n'était plus l'homme sûr et sûr de sa majorité qui parfois se sent heureux de trouver une riposte aisée à ses adversaires ; c'était le rieur blessé dans son orgueil, essayant de cacher sa colère et s'efforçant en même temps qu'il n'y paraît pas.

C'est sa nomination de M. Parent à la Commission du régime des eaux courants qui lui a valu ce mauvais quart d'heure, ou plutôt cette mauvaise heure. M. Parent a été nommé le 21 décembre 1911 à 5000 par mois. Soit que M. Gouin ait voulu jurer son homme ou que M. Parent ait voulu faire sentir tout de suite sa maîtrise à M. Gouin, l'opposition a refusé le salaire de \$500 par mois et ne consentait à agir qu'à raison de \$650 par mois, soit \$750 par mois, \$800 de plus que ne reçoit le premier ministre comme chef du gouvernement. Et les pièces produites au dossier ne donnaient aucune explication sur ce fait. C'est pourquoi M. Parent, député de Sherbrooke, a proposé en amendement que la Chambre se forme en comité général des crédits l'amendement suivant :

« Que tous les mois après "Qui", dans la motion principale, soient tronchés et remplacés par les suivants :

« Attendu que par arrêté ministériel en date du 29 décembre 1911, le gouvernement a organisé des commissions chargées de proposer des règlements pour le régime des eaux courantes et que le personnel de cette commission se compose comme suit : le honorable S. N. Parent, président, avec salaire ou traitement de \$650 par mois ; M. M. C. Ernest Blais, avec William H. Bishop, commissaires, avec salaire ou traitement de \$250 par mois ; M. Benjamin Normandin, avec salaire ou traitement de \$125 par mois, tant que durera cette commission. (Procès verbaux Ass. L'Ég. 1912 p. 158).

« Attendu que par arrêté ministériel en date du 21 décembre 1911, le gouvernement a organisé la même commission, et avait alloué au dit honorable S. N. Parent un salaire ou traitement de \$500 par mois.

« Attendu que le dit arrêté ministériel en date du 29 décembre 1911 révoque et annule le dit arrêté ministériel en date du 21 décembre 1911, sans donner la raison de cette révocation.

« Attendu que les deux arrêtés ministériels ont été produits devant cette chambre, au cours de la présente session, sur motion à cet effet :

« Cette Chambre déclare qu'elle ne peut approuver ces deux arrêtés ministériels, elle considère que les salaires ou traitements qu'ils allouent sont extravagants et scandaleux et elle invite le gouvernement à les réduire à de justes proportions.

M. Bernard a commenté son discours de quelques commentaires fort épiques sur les événements de 1905, la façon dont M. Gouin expédia M. Parent, etc. Du côté ministériel le mot d'ordre était de faire silence afin d'éviter le surplus. L'on ne répondit donc pas à M. Bernard. M. LaVergne suivit le député de Sherbrooke, disant que la situation pénible l'on fait à M. Taschereau. Celui-ci est le maître de répliquer qu'il était parfaitement à l'aise. Il dit simplement à la Vergne, je suppose, un ministre des Travaux Publics des sentiments de délicatesse qui lui sont inconnus. Et le député de Montmagny passe à la lecture de la lettre de démission de M. Gouin dans laquelle il dit à M. Parent qu'il doit s'en aller. M. Parent ne répondit pas à la lettre de démission de M. Gouin, mais il refusa d'appliquer la loi des Terres et qu'il ne possède plus la confiance de la province. Comment se fait-il que M. Gouin ne trouve pas aujourd'hui dans la province de meilleur homme que M. Parent pour remplir cette position ? Est-ce pour faire disparaître le spectre de Bonaparte qui le hante à la veille des élections ? Silence encore du côté ministériel. L'orateur vint se hâter de poser la question. Attendez-vous un peu, intervint le député de Jacques-Cartier, j'ai un petit souvenir à rappeler à cette chambre. C'était en 1901, commença M. Cousineau. Le candidat libéral dans le comté de Jacques-Cartier était M. Charest. Les conservateurs lui choisirent comme adversaire M. Edouard Gohier. A la fin de la campagne surgit un troisième candidat, mon ami D. A. Lafontaine. On se demandait ce que signifiait cette candidature, lorsque parut le premier ministre actuel, M. Gouin. Il tint une assemblée dans la salle du Collège St-Laurent où, suivant son habitude, n'osant se prononcer pour l'un ou pour l'autre des candidats libéraux, il passa sa mauvaise humeur sur moi. J'avais mes doutes sur la sincérité de l'attitude de M. Gouin. Et j'en fus encore M. Gouin dire combien j'avais tort de penser et de dire qu'un ministre pouvait conspirer contre son chef. Deux ou trois mois après, la conspiration éclata, et l'on voyait comment M. Gouin avait bien préparé son affaire. Je n'en étais pas trop fier au point de vue de Montréal, car j'étais porté à croire M. Parent trop incapable ; mais il est évident que je ne peux pas avoir de premier ministre à mon goût, car je suis sûr qu'il n'y a pas de façon dont il traita M. Parent. Son horizon se borne à la capitale et à la Grande Allée. Par ailleurs, je ne reçois pas l'entrée de M. Parent dans le domaine provincial sur j'ai confiance qu'après avoir eu le coup Gouin-Parent, nous aurons maintenant le coup Parent-Gouin.

Ah ! voici M. Gouin qui se lève, la figure contractée, presque grinçant des dents : Quand on est, dit-il, d'un parti divisé de toutes manières, quand on souffre de toutes les misères, quand on

est peut-être moins intéressé. — Comment cela, dit M. Gouin ? — Je ne suis pas marchand de bois, répond M. LaVergne. Sur ce ton le débat s'anime vite et M. Taschereau devient insolent. M. LaVergne lit un discours de sir Wilfrid Laurier dénonçant le principe des subventions en terres. Si vous suivez le chef, suivez donc ses doctrines aussi, à moins que pour vous le chef ne soit pas le porte-drapeau de certaines doctrines, mais simplement un chef d'assaut à la crèche et aux places. On peut appeler ces résolutions, le scandale Taschereau, comme M. Laurier appelait l'autre le scandale du Pacifique.

Vous connaissez, ça, les scandales, répliqua M. Taschereau. — Expliquez, répliqua M. LaVergne. — Vous avez tourné capot assez de fois, dit M. Taschereau. — Parce qu'il était sale, riposta LaVergne. — Comment ça ? demanda le ministre. — D'avoir été avec vous, répond LaVergne.

Le dialogue continue sur ce ton pendant quelque temps jusqu'à ce que le président intervienne et demande que l'on revienne à la question.

Puis, c'est le premier ministre qui se lève. Oh ! comme il est chagrin de constater que dans cette pauvre province de Québec l'on ne s'entend jamais longtemps ! C'est pour ça que l'Ontario pleurent les monts sur toutes les provinces, excepté Québec. Quelqu'un murmure que Montréal seule a dix millions pour travaux publics. La vérité est que Québec a aussi sa part de subventions aux chemins de fer. Le premier ministre évoque l'exemple de la Colombie Anglaise votant à la dernière session des garanties représentant quarante millions de piastres de subventions aux chemins de fer et déclare que Québec doit faire sa part, et il est d'opinion que la province de Québec ne peut pas faire de placement plus avantageux que d'accorder des terres aux compagnies sérieuses parce que les compagnies de chemin de fer sont les meilleurs agents de colonisation comme le Pacifique l'a prouvé pour l'Ouest. Au lieu de faire des terres convertibles en argent, il vaudrait peut-être mieux exiger que ces compagnies partagent leurs bénéfices avec la province plus tard.

M. Tallier désire simplement corriger les erreurs accumulées par le premier ministre pour de la thèse qu'il soutient hier. Il est en faveur de toute compagnie sérieuse, mais il n'admet pas à organiser des manoeuvres électorales. Et l'on n'a pas encore répondu à la véritable question : quelles sont parmi les compagnies mentionnées dans ces résolutions, les compagnies sérieuses ? De l'importance des chemins de fer, nous sommes convaincus depuis longtemps et nous n'avons besoin qu'on nous dise ce que les autres provinces font pour nous décider à faire quelque chose. Seulement, nous demandons qu'on se réserve dans chaque cas la faculté de racheter les terres à un prix fixé dès maintenant afin d'empêcher toute exploitation au détriment de la colonisation.

M. Tallier est en voie de faire adopter un projet de loi d'une importance considérable. Ce projet déclare qu'aucun contrat privé ne peut affecter les dispositions de l'article 94 du Code de Procédure civile qui permet à une partie de réclamer devant le tribunal de son district.

M. Lafontaine, député de Maskinonge, a réussi à obtenir du premier ministre la promesse d'une subvention de \$200 pour l'hôpital Sainte-Ursule. De son côté, M. Girard, député de Compton, a demandé une augmentation d'octroi pour l'hôpital de Sherbrooke, cherchant peut-être appuyer sa demande, le député de Sherbrooke qui était absent.

JEAN DUMONT.
 P. S. — M. Daigneault, député de Bagot, donne avis qu'il demandera si le gouvernement se propose d'abolir les péages sur les ponts de Saint-Hyacinthe et entre Saint-Dominique et Saint-Hyacinthe.

M. Robert, député de Saint-Jean, demandera combien d'octrois spéciaux le gouvernement a donnés aux sociétés d'agriculture en 1910-11 et comment ces subventions se remboursent-elles ? J. D.

Politique Etrangère

L'autonomie de l'Ecosse est demandée

Le but du projet actuellement devant les Communes anglaises est d'établir un parlement qui s'occupe exclusivement des affaires de l'Ecosse.

Londres, 26. — Le Dr. Chapple a présenté aujourd'hui devant la Chambre un bill demandant le Home-Rule pour l'Ecosse. Le but de ce projet est d'établir un parlement écossais qui s'occupe des affaires se rapportant exclusivement à l'Ecosse. Cette mesure enlèverait au gouvernement impérial une somme considérable de travail. Le projet de loi investit la Couronne du pouvoir exécutif. L'Ecosse sera administrée par un comité du Conseil Privé Ecossais, responsable au parlement Ecossais, qui aura le droit d'imposer des taxes autres que celles des douanes et de l'accise, et on s'entendra sur les relations financières des parlements de l'Ecosse et du Royaume.

Le pouvoir suprême et le contrôle du Parlement Impérial sont expressément sauvegardés.

ETATS-UNIS

ILS VOYAGERONT GRATUITEMENT

Providence, R. I., 27. — La législature a adopté un bill dont une clause oblige tous les chemins de fer à donner des passages gratuits à tous ses membres et aux fonctionnaires de l'Etat. Le bill crée une commission des services d'utilité publique de trois membres.

LE COMMERCE DU BOIS

Buffalo, N. Y., 27. — Samuel Hitchcock, de New-York, commissaire pour les Etats-Unis, a commencé hier, ici, une enquête sur le commerce du bois dans tout le pays. La raison de cette enquête est que le gouvernement prétend que l'Eastern States Retail Lumber Dealers' Association a établi une liste de boycottage de tous les marchands en gros qui vendent en détail.

LES CHUTES NIAGARA

Washington, 27. — La législation concernant la protection des Chutes Niagara, sera probablement renvoyée à la prochaine session du Congrès. Les lois actuelles suffisent, croit-on, pour quelque temps.

LES CHANCES DE TAFT

New-York, 27. — On assure que lors de la convention républicaine qui va se tenir à Chicago pour désigner le candidat du parti à la présidence, Taft, le président actuel réélira 33 votes et son concurrent, Theo. Roosevelt, 7 voix seulement. Cette opinion est celle du président d'Etat Williams Bornes et de John W. Hutchinson, directeur du bureau national de Taft pour l'Etat. Le président du comité new-yorkais de Roosevelt, Charles H. Duell, s'inscrit en faux contre ces affirmations et dit que l'on veut détourner l'opinion des véritables Républicains.

GRECE

ELECTIONS GENERALES

Athènes, 27. — On ne connaît pas les résultats complets des dernières élections avant demain, mais il est certain que le premier ministre Venizelos a remporté une grande victoire. Il n'y a qu'une cinquantaine d'oppositionnistes élus. La Crète a élu le triple du nombre de députés auquel elle a droit. On croit que nombre d'entre eux se verront refuser le droit de siéger au parlement grec.

La Crète dépend nominalement de la Turquie, mais veut être réunie à la Grèce et elle a choisi un tel nombre de députés, afin de hâter cette union.

ARGENTINE

Buenos Ayres, 27. — Le gouvernement a nommé Beldemero Fonseca ambassadeur argentin pour Cuba, le Mexique et la Colombie.

ANGLETERRE

Mort d'un Consul Anglais

Bluefields, Nicaragua, 27. — Le docteur Joseph Johnstone, consul anglais est décédé hier. Le docteur Johnstone naquit à Edimbourg, Ecosse, et était âgé de 63 ans. Il fut nommé consul à Bluefields en 1911.

ACCUSATION CONTRE LE GOUVERNEMENT ANGLAIS

Londres, 27. — A la Chambre des Communes hier, Sir Max Aikens a accusé le gouvernement libéral d'avoir soustrait, il y a deux ans, un million et demi du Trésor pour des fins politiques. Il prétend aussi que le trésor a perdu du fonds consolidé \$210,000 par son refus d'adopter des méthodes modernes. Le secrétaire Masterman, pour le gouvernement, répondit qu'il ne voulait pas s'engager dans une vieille controverse politique.

La situation en Chine n'est pas rose

Nouveaux détails sur les assassinats. — Des médecins refusent d'abandonner leur poste. — Les troupes se mutinent à Sien-Fou.

Pékin, 27. — Bert Hicks, d'Oshkosh, Wisconsin, a été tué, Philip Hoffman, de l'Ohio, et A. H. Sheldon, de la Californie, ont été blessés par les bandits chinois, près de Wons-Shan, dans le Szé-Tchouan, le 23 mars. Ils dormaient dans leur bateau, pendant une exploration du fleuve Yang-Tsé, quand sept hommes les attaquèrent à 3 heures du matin. Après le meurtre, les pirates ont versé du pétrole sur le bateau et y ont mis le feu.

MM. Robert Sen, Young et Sherman ont refusé de quitter Sien-Fou, dans le Shen-Si, avec l'expédition anglaise qui est allée sauver les étrangers. Les deux premiers sont médecins.

Le général Shen-Yun, qui marche sur Pékin, a en tête de 10,000 hommes, a refusé de négocier avec les envoyés de Yontan-Shi-Kai ; il a cependant dû battre en retraite, ses alliés mahométans ayant consenti à faire la paix. Les régiments envoyés de Pékin à Sien-Fou se sont mutinés et se livrent au pillage.

Saint-Petersbourg, 27. — La "Novoye Vremya" demande si c'est quand la Russie a accepté de prendre part à l'emprunt chinois ou quand elle a ensuite refusé de faire sa part qu'elle s'est trompée.

RUSSIE

LE MYSTICISME A LA COUR D'ALEXANDRE

Saint-Petersbourg, 27. — Gregori Rasputin, ce mystique ancré au trône, l'exil des prêtres Héliodore et Hermogènes, est revenu à Saint-Petersbourg. Depuis trois jours la douma discute violemment le budget du synode et on a fortement attaqué le procureur-général du Saint-Synode au sujet de la protection accordée à Rasputin.

LA RUSSIE ET L'ITALIE

Saint-Petersbourg, 27. — On annonce que le roi d'Italie Victor-Emmanuel visitera l'empereur russe prochainement en Crimée. On attache une certaine importance politique à cette rencontre.

ALLEMAGNE

COMMANDANT DE LA FLOTTE ALLEMANDE

Berlin, 27. — On rapporte dans les milieux navals que le grand amiral prince Henri de Prusse prendra cet automne le commandement en chef de la flotte allemande de haute mer. Le prince s'était retiré du commandement en 1906 et était depuis inspecteur général de la marine. Il est le fils du Kaiser.

L'ARMEE AERIEENNE

Formation d'une deuxième escadre volante

Berlin, 25. — L'Allemagne s'occupe d'augmenter rapidement son armée aérienne. La deuxième escadre volante vient d'être complétée ; elle sera placée probablement sous le commandement du major Gross et sera cantonnée à Zaherdorf. Une deuxième école pour pilotes vient également de s'ouvrir.

Les électeurs du Royaume-Uni

LES STATISTIQUES ETABLISSENT QU'ILS SONT AU NOMBRE DE 7,984,600.

Londres, 26. — On vient de déposer devant le Parlement anglais les listes complètes des électeurs du Royaume-Uni. Le nombre total des votants est de 7,984,600 alors que celui des membres du Parlement est de 670. On constate une augmentation de 80,925 électeurs sur les chiffres de l'an dernier.

En Angleterre et dans les Galles, il y a 6,475,743 votants pour 495 députés ; en Ecosse, 812,452 pour 72 députés et l'Irlande fournit 696,405 électeurs pour 103 députés. Le plus grand comté de l'Angleterre est Bedford, qui contient 58,145 votants ; en Ecosse, la division Partick du Lanarkshire avec 24,264 électeurs, et en Irlande, Belfast-Est avec 18,290 votants.

Son premier voyage

Le paquebot Scandinavia, autrefois le Romanic, acheté par la compagnie Allen, a quitté Glasgow samedi, et Mobile Island, pour Halifax et Boston. Il a 306 passagers de première classe et 680 de troisième. C'est son premier voyage.

Les officiers de la compagnie Allan ont été avertis que les passages de troisième sont vendus pour jusqu'à 26 avril et tous ceux de seconde pour jusqu'à 18 avril.

Manufacture de soieries incendiée

Scranton, Pa., 26. — Le feu a détruit, hier, de fond en comble l'usine Avoca Silk Mills, de Avoca, propriété de la compagnie Ashley de Hacketts-town, de N. J. Les pertes se chiffrent à \$130,000, et cinq cents ouvriers sont sans ouvrage.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

EMPLOI DEMANDE
 Jeune homme sérieux désirant occuper ses soirs par différents travaux à la maison : clavicherie, etc. S'adresser par lettre à Casier 36, le "Devoir".

MENAGERE DEMANDEE
 On demande une ménagère pour prendre soin de la maison et bureau d'un médecin. Devra savoir écrire. S'adresser par lettre à Casier 30, le "Devoir".

À LOUER

A LOUER
 Magnifique magasin et logement situé en arrière, pouvant servir à une légèr manufacture ; aussi à vendre, 104,000 pieds de terrain à la Côte des Neiges. S'adresser à Eugène Guay, 109 Agnès.

A LOUER

Rue Mentana, 255, près Duluth. Bon logement, 6 pièces. Fournaise à eau chaude. Un bas.

A VENDRE

A VENDRE
 Deux fabriques de beurre et de fromage, pourvues des améliorations modernes, avec écurie pour la casine, dans des centres considérables. Pour prix, conditions et informations, s'adresser à L. J. Bérubé, notaire, Sainte-Anne de la Pocatière, P.Q.

A VENDRE

180 arpents, terre à culture, des plus à proximité de la ville. Aujourd'hui bien bâtie, dans les bâtiments, communication facile en charrs électriques, avec la ville. Pour argent ou en échange pour propriétés de ville. Ecrire à Casier 44, "Le Devoir".

A VENDRE OU A ECHANGER

A moitié prix, deux lots, \$800, peu de comptant, mesurant 61 pous, rue Sherbrooke Est, large de 100 pous, pour comte Nord-Est de la rue Lebrun à l'Estuaire, aussi, deux beaux lots : 30 x 80, et 50 x 80, dans le quartier Emard, \$400 et \$450. Conditions faciles. Faire une offre. On ajoutera au comptant pour propriété. Pour informations, écrire à Casier 42 "Le Devoir".

COLLECTION DU "DEVOIR" A VENDRE

La collection complète du "Devoir", depuis le 1er numéro jusqu'au 31 décembre 1911, bien reliée en 4 volumes. S'adresser à 681 Papineau, après 5.30 p.m., tous les jours.

LOTS A VENDRE

Deux lots rue Melrose, nord rue Sherbrooke, 25 x 95 chaque, portant Nos 174, 86, 87, Prix, 41c le pied. S'adresser à L. Lanthier, 156 de Courcelles. Tél. Westmount, 1319.

TERRE A VENDRE

240 acres de terre à South Durham, avec succursale, à vendre. Vendu à bonnes conditions. Pour informations, s'adresser à Albert Préfontaine, Saint-Basile, Chambly, Qué.

TERRAIN A VENDRE

Un terrain situé sur la première avenue à Rosemont. Titre clair. Un barreau. S'adresser à 1209 Cadieux.

TERRAINS A VENDRE

A vendre, dans Notre-Dame de Grâce rue Sherbrooke, 4 lots formant un coin ; site enchanteur. Prix : \$125 le pied. S'adresser à J. C. Audet, 421 r. St-Catherine ouest, ou téléphoner Uptown 3634. Pas d'agents.

TERRAINS A VENDRE

LARUE & CYR
 Tél. Est 6147. 287 rue Amara.

BEAUBIEN — Coin Nord-Est de Bordeaux, 37 x 90 \$850.00

BOURBONNIERE — Coin Dandurand, deux lots, 50 x 84 \$850.00

DUFRESNE — Parc Molson, 2 lots, 50 x 105 \$940.00

LETOURNEUX — Parc Champlain, un coin ; deux lots, 37 x 98 \$250.00

LASALLE — Coin de rue, 30 sections des chars, Pix IX, deux lots, 82 x 50 \$975.00

OTTAWA PARO — Près des chars du Sault, 3 lots, chacun \$200.00

ROSSLAND AV. — 93 x 25 \$225.00

SAINT-CATHERINE — Un coin, 27 x 100 \$450.00

Tous ces lots sont de vrais bargains, les prix ci-haut mentionnés étant de \$100 à \$400 plus bas que ceux à vendre sur les mêmes subdivisions. A remarquer surtout les coins Beaubien et St-Catherine. Bureaux ouverts de 8 à 9 p.m. Tél. Est 6147.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANOS
 J. A. ROBILLARD, 260 rue Panet, Montréal, Québec, accorde les pianos, en règle le ton, et répare le mécanisme. Bell Main 7460. March. 1709R.

DIVERS

Théodore Botrel : chansons avec musique et monologies (Gravures en couleur) Prix : 15 cents, 4 différents, pour 50 cents. Albert Turcotte, éditeur. Casier 3023 Montréal.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, papiers, 20 p. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

REPARATIONS

Reparations de meubles de tout genre, rembourés avec soie, matelas refaits, remis à neuf, 11,00c plumes désinfectées. Charles Turcotte, 435 Visitation. Tél. Bell. Est 2075.

RESIDENCE D'ETE

Superbe occasion d'acheter à Sainte-Agathe des monts, la plus belle résidence d'été sur le lac. Vaste terrain, Maison moderne et en bonne condition.

WESTMOUNT — Coin Sherbrooke et Roslyn Ave, à vendre, terrain de 111 x 118, superficie environ 13,000 pieds. Gravel et Outim, 97 Saint-Jacques, Tél. Main 3971.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit No 4760. — J. Dupras, demandeur vs P. Renaud. Le 4ème jour de l'année 1912, à dix heures de l'après-midi, à l'audience de M. Poupart, No 487 rue Maisonneuve, en la ville de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets d'ait défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. MAYER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1912.

Cartes Professionnelles

AVOCATS
 BOURBONNIERE, F. J., C. B., avocat, 76 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2679.
 Boite Postale 356. — Adresse (télégraphique, "Nahac, Montréal".
 T. Main 4186. Codes : Libers, West, Un.
C. H. CAHAN, C. R.
 AVOCAT ET PROCUREUR
 Edifice de la Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal.

Ingénieurs Civils et Arpenteurs
 HURTUBISE & HURTUBISE, ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres. Edifice Banque Nationale, 99 St-Jacques, Montréal, Tél. 1618.

De GASPE BEAUBIEN
 Ingénieur Conseil, Bâtisse Liverpool, London & Globe, Montréal. Tél. Main, 3514.

NOTAIRES
 BELANGER & BELANGER, notaires (Léandre Belanger et Adrien Belanger), 30 rue St-Jacques, Tél. Main 1589. Résidence, 240 Visitation. Argente à prêter sur hypothèque à la condition, et achats de créances.

GIROUX LUCIEN, Notaire, 44 rue Saint-Charles, 43 St-Gabriel, Montréal. Résidence, 405, Dalu, E. St-Louis, 3385. Arrivé à prêter, Règlement de succession.

LEMBRE, JOSEPH-E. L.L.L., NOTAIRE PUBLIC, de L'abbaye de Light-hall, 303 Edifice, Banque de Québec, Tél. Main 531. Bureau la nuit, 196 Versailles. Tél. Bell Uptown 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES
 GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117, Saint-Denis, coin Dorchester, Tél. Bell Est 2918. Dr J. G. A. Gendreau. De Conrad Gendreau.

NOLIN, Dr. JOSEPH, Chirurgen-dentiste, 30, Sherbrooke, Tél. Communications de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.

Dr ARTHUR BEAUCHAMP, chirurgien-dentiste, 241, Bell Est 3549. Communications de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.

ROUSSET, EMERY A., chirurgien-dentiste, 502 St-Catherine-Est, Montréal. Tél. Est 2971.

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID
 Entrepreneur électricien, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main, 929. Résidence : Tél. Est 2782.

RODOLPHE BED

EN FAVEUR DE M. GODFREY

Nous, soussignés, électeurs de la ville de Montréal endossons la candidature de M. C. H. Godfrey et nous engageons à lui donner notre concours pour le faire élire commissaire de la ville de Montréal.

Colonel A. E. Labelle Thomas Dussault A. Grégoire Zéphirin Armand D. Gagnon & Cie L. P. Dorval Max Daoust A. Brunette René Labelle L. Rogée J. A. Bruneau A. Leithhead C. Sauvageau Max Coupal Z. H. Touchette T. Latendresse J. P. Chevrier Eugène Turf E. J. Marchand O. Maynard E. Montet E. Sauvé Arthur Gagnon L. A. Duverger Chas. P. Fraser Thomas Wilson J. A. Daigault C. C. Quevillon A. H. Casavant Edmond Boucher A. A. Bacon J. R. Forest A. Vendi G. Bichard Damase Côté E. Jodoin C. Martel Gus. Arcand Louis Laroche Louis Larin A. Laurin G. Germain F. Wagner Steebes Bros. Soprano Boyer P. O. Ruffier Solomon Caplan David Ruttenberg H. Chartrand E. Fautoux Wilfrid Provost F. Griffin Arthur Groll A. H. Manningham T. J. Daniel A. E. Murray J. E. Pelletier J. Emile Roy J. W. Richmond Benjamin Owens E. Larivière O. Tardif E. Cerutti Arthur Grenier J. Moreau C. Dumont Auguste Favreau jr. M. L. Barr Lion Bebe James Twomey A. Chevalier J. Bonin H. Sénécal O. Lemire O. Pélissier T. P. A. Surveyer Wm. Lalonde M. V. Lanctôt	Pierre Charbonneau J. Paradis Olivier Guilmette O. Grandmaison J. E. Mathieu H. Picard J. A. Chantier Antonio Tarte H. Tardif L. J. Tarte J. S. de Carufel H. H. Beaudry F. J. Shields W. Clark F. E. Fontaine J. D'Halewyn J. B. Townsend Geo. W. Henderson Geo. W. Smithers J. O. Primeau S. O. Beauvais B. Bourgeois L. H. Herment H. Croisy H. Jeanmoulin A. Payette A. Pichette W. Koo A. Beaudouin L. Brunelle J. W. Lacroix F. Pigeon Amédée Charbonneau A. Crépau J. L. Héroux Shos. Bazar F. Steinberg J. H. Beauchamp Julius Cooper Israel Ruttenberg Samuel Ruttenberg G. Pelletier C. Perreault Emile Trudeau E. H. Fraser J. Donohue B. Bouché Emile Dain André Dain S. E. O'Shea S. S. Lestegartin J. Simpson E. W. Cox P. Gray A. Ladouceur P. Sarlin J. W. Crépau R. S. Frigon, M.D. A. S. Lanctôt J. A. Favreau Sr. Joseph Leclerc J. B. Bouché J. A. Richer D. Auger O. Gagné L. Morel A. Lapointe L. Tremblay A. Chevalier A. Mongeau J. U. Cartier P. B. Casey M. Murphy Alex. Davidson Morris Congrin J. A. Ivers	A. Learmonth Starks, Coopers and Co. J. D. Neher J. Frankel J. Clarke Thos. Webster Thomas Davidson W. W. Beithven J. Bruce S. Walkins C. E. Archibald Wm. Jennings J. S. Wilson J. L'Archevêque B. Drotet A. Chicoine J. Larose G. Morel W. G. Boisseau P. O'Connell W. Murphy H. P. Watts W. McNally & Co. W. P. Story John H. Grimm H. Frankel Geo. Weir S. D. B. Rowley Estate of J. McDonald J. O. Brien E. H. Hawthorn Chs. Harris P. Bosson John R. Seybold Shos. Brown Chs. P. MacKinn Louis Beaudouin A. P. Demay E. A. Vasselin James A. Rhoades J. Alexander Narcisse Beaudry Odilon Lemire O. Pélissier J. Donohue B. Bouché Emile Dain André Dain S. E. O'Shea S. S. Lestegartin J. Simpson E. W. Cox P. Gray A. Ladouceur P. Sarlin J. W. Crépau R. S. Frigon, M.D. A. S. Lanctôt J. A. Favreau Sr. Joseph Leclerc J. B. Bouché J. A. Richer D. Auger O. Gagné L. Morel A. Lapointe L. Tremblay A. Chevalier A. Mongeau J. U. Cartier P. B. Casey M. Murphy Alex. Davidson Morris Congrin J. A. Ivers	T. Poupard P. Laberge A. Grégoire M. Desmarais A. Christian Zaugg J. A. Phaneuf S. Delisle E. Lapointe Dr. E. Chausse J. Champoux E. Roussin A. Monette Montreal Hardware Co. J. Boyer E. Pelletier Jos. Richer, Jr. Alph. Martineau Albert Dion H. Boisbriant Chs. Desmarais Jos. Landry Morency Frères P. Bouché Thomas Ouellette Alph. Cloutier Rod. Lamoureux A. J. Bissonnette Geo. P. Curtin W. B. Blair Herbert Dudley Evariste Daoust Dr. Cypriot Chs. Barney J. B. Barry John Day Robert Brown D. G. Campbell A. D. Tessier P. O. Tremblay P. E. Donovan Edward Carter A. Bouché P. Perry Madame J. E. Desautels Richard Booth J. O. St-Denis W. J. Crowley Arthur Hébert William Ryan E. Laurie F. Gray Jean Fittes Y. Caplan Miss Teplinsky Isaac Lande J. A. Scott H. W. Meyer P. Gallman Wm. P. Hamill H. A. Balkwill G. L. Dixon F. A. Power C. E. Hay W. Wright W. Walsley Wm. R. Thompson E. E. Exworth D. Eastey J. A. Adams T. I. Thomas M. S. Rutherford B. A. Peters J. Sweeney C. Clayton E. Chory E. J. Sheppard W. H. Hopper	W. Green E. Flemming J. E. Snarke W. Carr E. Arnold L. D. Dugan A. P. Nicholson John Phillips E. Lapointe A. M. Spicer E. M. Anerum H. A. Landsall A. Ledue A. Gould C. E. Keiffenstein H. F. Whiting C. L. A. W. Reed M. S. Savage R. W. Rowe J. M. Fraser E. Krug W. Dohy W. H. Aidley Chas. J. Sweeney F. L. Duckworth J. G. Moffatt C. G. Durrant R. Berlin J. Chateau S. D. Blair B. W. Ewing D. W. Gillis D. J. Munn H. E. Davis M. Brown B. Steinham Miss G. Harkins J. Beaucire P. M. Sheppard W. Harbort C. Greener E. D. Aylem P. J. Craig A. Lamming Abraham Rosenberg M. McDonald Nathan Lande W. C. Heighley W. C. Stewart J. Mock R. Osborne E. J. A. Pearle W. E. Smith A. Stevenson J. J. Brennan W. Archer W. J. Lepine A. Mercier H. R. DeBelleville M. Boyer J. P. Roux, M.D. G. Laforte Gaspard Perreault F. Phoenix Eudore Cadieux F. Gray A. Ladouceur P. Charlebois W. Ladouceur A. St-Charles Alb. Bertrand O. Perrault T. Laberge Jos. Lévesque Jos. Lévesque N. Vachon A. Legrand N. Bonin M. Lefebvre M. S. Lefebvre R. Martel L. Tremblay A. Cloutier Alfred Charbonneau J. Tucker Louis Lavalée Joseph Chauvin Edmond Champagne N. Dery Napoleon Martel O. Sarault	Alex. Arthur B. Knight A. T. Clifton C. McCormick R. F. Holland N. P. Sheridan B. E. Golthet Alex. W. Dodd D. A. Clarke Geo. Harris A. Thomson E. C. Price Alex. M. Smith Arthur Roose Frank Watts Geo. Gundy N. Delucier Thos. Dairiez J. J. Miller H. Ewing Thomas G. Hodge James O'Reilly Lunham Graham N. Stern H. R. DeBelleville Segall Steinberg S. A. Teasdale Jas. Guernon E. McGowan Halpin & Vincent J. C. Dore E. Bélanger F. S. Bisalpin Ed. Beaudoin P. Langlois J. Beaucire P. M. Sheppard W. Harbort C. Greener E. D. Aylem P. J. Craig A. Lamming Abraham Rosenberg M. McDonald Nathan Lande W. C. Heighley W. C. Stewart J. Mock R. Osborne E. J. A. Pearle W. E. Smith A. Stevenson J. J. Brennan W. Archer W. J. Lepine A. Mercier H. R. DeBelleville M. Boyer J. P. Roux, M.D. G. Laforte Gaspard Perreault F. Phoenix Eudore Cadieux F. Gray A. Ladouceur P. Charlebois W. Ladouceur A. St-Charles Alb. Bertrand O. Perrault T. Laberge Jos. Lévesque Jos. Lévesque N. Vachon A. Legrand N. Bonin M. Lefebvre M. S. Lefebvre R. Martel L. Tremblay A. Cloutier Alfred Charbonneau J. Tucker Louis Lavalée Joseph Chauvin Edmond Champagne N. Dery Napoleon Martel O. Sarault	C. T. Sanger R. Dumont Arthur Gagnon Thos. Lefebvre A. Mollard Jos. Dulude N. J. Lamoureux T. B. Drouin N. A. Bédard & Cie Damase Lavoie Joseph Morin Hector Lavalée Louis Champagne P. Lamoureux Idas Carpentier Pierre Fuyore M. Sullivan C. L. Shoen A. Lecompte J. Fournier F. A. Naud M. L. Steinberg H. Germain H. Fortin H. E. Hébert J. W. Charbonneau W. O. Lachapelle Alphonse Gagné E. N. Cusson par R. G. Auguste Perreault A. G. Yon Jos. Brien E. Pelletier Jos. Richer Jr. Maurice Favreau Alphonse Maréchal Albert Dion Georges Bernier G. Charest L. Brière E. Lefebvre C. Théoret Arthur Normandin C. Poirier E. Allard A. Lauzon J. Donato Z. Chaput A. Corbel Gaspard Perreault F. Phoenix Eudore Cadieux F. Gray A. Ladouceur P. Charlebois W. Ladouceur A. St-Charles Alb. Bertrand O. Perrault T. Laberge Jos. Lévesque Jos. Lévesque N. Vachon A. Legrand N. Bonin M. Lefebvre M. S. Lefebvre R. Martel L. Tremblay A. Cloutier Alfred Charbonneau J. Tucker Louis Lavalée Joseph Chauvin Edmond Champagne N. Dery Napoleon Martel O. Sarault	F. Landry Jos. Pilon Alex. Richer A. Lapointe A. Gauthier G. Lanouette Jules Gauthier James Holmes W. Desrosiers C. Hafford Edmond Cousineau Jos. T. O'Connor McMahon & Bros. A. Gendron A. Gaudet O. Séguin A. Legault Jos. O. Bouchard Alph. L'Hérault Avila Lefebvre W. Desparois Johnny Bergeron Dona Lecuyer F. X. Péladeau L. Sauvageau Jos. Beaudouin A. Longtin J. H. Riendeau A. Renaud A. G. Yon T. Laberge C. E. Leclair, notaire J. C. Dore Adolphe Masson A. Lapierre Jos. Filiatrault J. H. Lesage Jos. Laurier François Martineau L. L. Gagne J. N. Dupuis Cie Dupuis Frères Ltée A. Reuther J. Dupuis F. Tanguay L. Lefebvre J. Brisebois J. O. Gomette E. Mathurin E. Archambault F. N. Clermont O. Dauphinais J. O. Legault L. H. Gagnon W. S. Silcock Phil. Carrière Azario Courtis G. W. Black G. Dufresne J. Chevalier J. A. Fautoux J. E. Dupuis J. Ed. Labrie J. L. Coutlée E. Mickle A. Casavant R. Gaudry Jos. Lamoureux T. Payette E. Guindon H. Lagacé Jos. Robert Eudore Lemieux T. O. Dubuc N. G. Gagnon T. O. Bernard G. Lalonde	F. Desjardins A. Théoret W. Gratton F. X. Chadien James McKenna Arthur Brunelle G. W. Steele & Co. Jos. Chartrand E. Hubert Wilfrid David J. H. Lalonde F. X. Maletti J. Lalonde Jos. Ricard Joseph Béla E. H. Montpetit A. Brière H. Martin H. Martin Jos. Beauvais O. Voisard C. McCready A. Contant N. A. Lavigne Ed. Lévesque Arthur Lemieux Pierre P. Casgrain J. A. Chakloux Frédéric Corbeil Honoré Brodeur Léon Kallman P. Robitaille J. Dionne J. S. Frodette F. Naud Louis Jobin E. Marion E. Descoates Ferd. Thibault Joseph Desautels J. B. Morin Moise Barrette A. Bonneau N. B. Wylie E. Lafrance J. H. Lapointe Jos. Beaudouin J. S. Maréchal C. Ouellette E. Archambault J. A. Cavalier Jos. Courville L. Séguin Léon Sénécal A. D. Tessier J. R. Baillargeon N. S. Laurence J. P. Roy F. X. Lenoir H. Keller Mme Louis Clarette Joseph Magnan Donat Brabant E. Barrette O. E. Collette A. David F. Valois Arthur Brousseau C. Ouellette A. Cardinal Louis Groux Alfred Morin Oscar Perreault J. O. Bouchard J. Larose A. Grimard J. A. Biron	Alfred Lortie Désiré Bougie André Benoit Jos. Demers C. A. Longpré L. P. Lavoye Paul Lacombe M. N. Lapointe Joseph Papineau Alph. Byrle D. Daoust W. H. Lavers Henry Birks & Sons Jas. Lowden, jr. G. Shortt A. T. Campbell H. E. Dawling H. J. G. N. Lacour G. W. Verne Louis Vincent Lawrence Lynch D. Downey G. Archambault Walter M. Dodd L. A. Young G. A. Cawley J. A. Rooke D. Edmondson George Bruce H. B. Mitchell R. Jones B. W. Timberlake E. Barley J. P. Atherton Wm. M. McLaren James Morgan Colin Morgan Thos. G. Migan O. Lizio G. N. Bionnetti John D. Waugh A. E. Parker A. E. Raper J. M. Bouchonais Ed. Leonard Rodrigue Nadon H. Perrault N. N. Caty C. Sangster H. W. Duckett O. Lachance W. Stanford Chs. G. Dionne A. A. Larue J. L. Lemieux A. Beauchamp J. A. Bean J. A. Larue A. Dussault U. A. Gendron C. Côté A. J. Perkins E. LeGresley Robert MacMurray J. J. Durocher O. M. Elder W. Staines F. McKencher E. Welbrenner Samuel J. Mathewson
---	---	---	---	---	--	--	--	---	--

Et des Milliers d'Autres

Politique Canadienne

Exploration américaine dans le Nord

DES SAVANTS DES ETATS-UNIS. ANCIENS COMPAGNONS DE PEARY, ENTREPRENNENT UNE EXPEDITION SCIENTIFIQUE DANS LES TERRES BOREALES DU CANADA.

Ottawa, 27. — Dans le but principal de découvrir la terre que l'on suppose située au nord-ouest de la terre de Grant, et à 350 milles du pôle nord, suivant la nouvelle route au bureau des explorations géographiques, ici, une grande expédition sera envoyée au cercle arctique et sera dirigée par l'expédition seront M. George Borup, assistant-curateur de géologie au Musée Américain d'Histoire Naturelle, et M. Donald B. MacMillan, un autre savant américain. Tous deux accompagnaient Peary dans son expédition au pôle nord.

La tournée d'exploration projetée, qui a reçu l'approbation de Peary, partira de Sydney, N.-E., le 20 juillet 1912, pour revenir en 1914.

Bien que la Grande Ile et d'autres terres qui seront visitées par les savants américains soient légalement des possessions canadiennes, elles n'ont jamais été scientifiquement explorées par le Canada.

Il peut se faire aussi que l'expédition américaine établisse l'existence d'une grande terre située à plus grande proximité du pôle qu'on ne l'avait soupçonné en ces dernières années.

Peary rapporte qu'il a vu de la Grande Terre la silhouette de blancs sommets qu'il a pris pour une terre éloignée et à laquelle il a donné le nom de terre Crocker; mais il n'a pas tenu à en faire l'exploration parce qu'elle ne se trouvait pas sur sa route vers l'extrême nord.

On calcule que les dépenses absolument nécessaires pour l'expédition s'élèveront à \$50,000.

L'ABOLITION DES BUVETTES. C'est le premier article du programme des libéraux d'Ontario sur la tempérance.

Toronto, 27. — L'abolition des buvettes est le premier article du programme des libéraux d'Ontario sur la tempérance.

La Société d'Administration Générale INCORPORÉE EN 1902.

Gérance de Propriétés et de successions. Location et collection de loyers. Ventes de sureté— Location de compartiments \$5.00 par année.

35 RUE SAINT-JACQUES — MONTREAL.

Pour la capture de la bande à l'automobile

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS SOUSCRIRA UNE SOMME DE \$150,000, ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS VOTERA EGALEMENT UN SUBSIDE A CET EFFET.

Paris, 26. — Le gouvernement français et la ville de Paris vont, de concert, prendre des mesures pour mettre fin aux exploits de la bande des Brigands-Pantomes.

Il y a eu hier séance du cabinet à ce propos. Il s'agit de capturer les malfaiteurs, morts ou vifs.

On recommandera à la Chambre des députés de voter un crédit de \$150,000 pour organiser la chasse à l'homme.

On se propose d'acheter huit automobiles, les plus rapides que l'on pourra trouver et de les mettre à la disposition de meilleurs agents de la Sûreté qui suivront la piste nuit et jour.

D'un autre côté, la ville demandera au conseil municipal un subside de \$50,000, qui sera probablement voté aujourd'hui même.

Le plupart des maisons de banque font garder leurs portes et leurs corridors, par des patrouilles armées et beaucoup de leurs employés ont été autorisés à porter un revolver.

Le testament de Labouchère

Londres, 26. — On vient d'ouvrir le testament de feu Henri Labouchère, fondateur et propriétaire du journal "The Truth", qui fit tant de bruit dans le temps. Ses propriétés sont évaluées à \$322,306. Les exécuteurs testamentaires sont MM. Reginald McKenna, "Home Secretary" et Thomas Harth Davies. Il permet à ses fidèles commissaires d'investir l'argent dans les stocks du Pacifique Canadien.

A L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

Ouverture de la législature sous un nouveau gouvernement.

Charlottetown, 27. — La législature provinciale s'ouvre cette après-midi. Le premier devoir de l'assemblée sera d'élire un président. On pense que M. Wyatt, de Summerside, sera choisi. C'est un homme à l'esprit clair et à aux prompts décisions.

Les partis sont très inégalement représentés à la Chambre: 28 conservateurs et 2 libéraux. John Richards est le leader de l'opposition et son collègue est M. McWilliams.

LE MUSÉE VICTORIA

Ottawa, 27. — Les ingénieurs des Travaux Publics se préparent à sonder la tour et les murs du Musée Victoria pour se rendre compte de la cause pour laquelle ces murs se sont enfoncés dans le sol depuis la construction de l'édifice et voir à ce que la chose ne se répète pas à l'avenir.

La grève de la mine

LA LOI DU SALAIRE MINIMUM EST ADOPTÉE AUX COMMUNES ANGLAISES, LE PARTI OUVRIER ET 45 LIBÉRAUX VOTANT CONTRE LE GOUVERNEMENT.

A LA CONFERENCE D'HIER, LES PATRONS REFUSENT TOUTE DEMANDE DES OUVRIERS ET QUITTENT LA SALLE AVEC PRECIPITATION.

LA SITUATION S'AGGRAVE TOUS LES JOURS, ET LES PIRES RUMOURS CIRCULENT UN PEU PARTOUT DANS LE PAYS.

Londres, 27. — Par un vote de 213 contre 48, le bill des salaires minimum a été adopté par la Chambre des Communes, et envoyé à la Chambre des Lords où il est passé en première lecture.

Le principe du salaire minimum est donc reconnu par une loi; mais les mineurs en sont peu satisfaits parce que ce minimum de salaires n'est pas spécifié par la loi. Ils déclarent ne terminer la grève que lorsque l'on aura des garanties que ce minimum ne sera nul part moins de \$1.25 par jour.

M. Asquith avait réussi hier, non sans beaucoup de difficulté, à réunir les patrons et les mineurs dans une conférence conjointe.

Les mineurs d'Ecosse demandèrent tout de suite cinq shillings et neuf deniers et trois shillings pour les gages. Devant cette nouvelle demande, les propriétaires de mines se retirèrent de la salle, laissant les mineurs et les ministres tout ébahis. Le premier ministre se rendit alors aux Communes, où il annonça que la conférence n'avait abouti à rien; son discours plein d'émotion, lui valut la sympathie de toute la Chambre.

Le bill sera devenu loi jeudi; il restera aux parties d'en tirer avantage.

M. Asquith, dans son discours, a dit que le gouvernement avait complété les moyens de persuasion et de conviction pour régler le différend; il avoua que le gouvernement avait complètement échoué à la tâche. Il restait de passer la loi et de laisser aux parties la responsabilité de l'avenir.

Si les mineurs et les propriétaires ne pouvaient s'entendre sur un point d'une importance relativement moyenne, ils auraient un compte sérieux à rendre au pays.

Londres, 27. — William Bruce, député ouvrier proposa en amendement à la loi que le minimum soit fixé à 5 shillings. Le vote a donné 326 contre, 83 pour.

Ces 83 se composent de tous les députés ouvriers et de 45 libéraux. Ce qui montre que la politique de M. Asquith n'est pas approuvée par tout son parti. Les nationalistes se sont abstenus de voter.

Les ouvriers se sont séparés du gouvernement et ont voté contre le bill en troisième lecture.

Dans le public des mineurs on est généralement d'opinion que les patrons sont décidés à faire tous les efforts possibles pour briser la Fédération à tout jamais, ils ne veulent pas

A la Commission Scolaire

ON DECIDE QU'À L'AVENIR DES CREDITS SERONT AFFECTES A L'ACHAT DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES.

La Commission scolaire a tenu hier soir sa séance régulière sous la présidence de Mgr Roy. Les commissaires O'Meara, McLaughlin, Lavalée, Giroux, Lapointe, Décarie et Lafontaine y assistaient.

Les commissaires Lapointe et Giroux ne prirent part qu'au début de la séance.

On décida de faire un inventaire du matériel scolaire appartenant à la Commission scolaire dans chaque école et d'en tenir un registre. Le comité des écoles fut prié d'aviser aux moyens d'améliorer le système d'achat et de distribution des livres et prix. La commission décida de plus qu'à l'avenir le budget de la commission contiendrait un crédit spécial pour l'achat de bibliothèques scolaires.

La Commission refusa l'offre de M. T. Valiquette d'accepter \$1,900 en règlement de sa réclamation pour intérêts accusés sur les débiteurs de la commission achetée par lui et subsidiairement en cas de refus de référer l'affaire à des arbitres.

Les commissaires étudièrent ensuite les rapports des écoles de la ville concernant les caisses d'épargne scolaires. Ces rapports montrent des progrès constants durant les mois de janvier et février, 8,042 élèves ont déposé la forte somme de \$12,664.87, soit une moyenne de trois cents par jour pour chaque élève. Un examen du rapport démontre que certaines écoles, bien que fréquentées par des enfants de la classe ouvrière, déposent plus que d'autres. Ainsi à l'école Saint-Joseph, 309 dépositaires ont déposé \$1,137.20 et à l'école Sainte-Brigitte, 448 dépositaires ont déposé \$1,044.

Le commissaire McLaughlin constata que les rapports n'indiquaient pas de dépôts de la part de trois écoles anglaises demandant de s'enquérir des causes de cette lacune.

Lambert et Yacovloff chez le magistrat

Ephrem Lambert accusé d'avoir tué d'un coup de poing Edmond Pilote d'un cours d'une querelle, a comparu hier devant le magistrat Lanctôt et a plaidé non coupable. L'enquête préliminaire aura lieu jeudi.

Le magistrat a fixé au 6 avril l'enquête préliminaire dans le cas de Silvio Yacovloff accusé d'avoir tué Marie-Louise Tremblay d'une balle de revolver.

Une entente, mais la défaite des forces unionistes. Quelques-uns pensent à faire déclarer la grève de tous les employés de transport.

De leur côté, les ministres croient que le principe minimum étant reconnu par une loi, les mineurs devraient maintenant en venir à un compromis, puisque ce principe pour lequel ils ont déclaré la grève est maintenant reconnu.

Quoi qu'il en soit de tout cela, la situation est des plus tendues et les choses ne peuvent rester longtemps ainsi sans amener une catastrophe.

ASSEMBLEES

— EN FAVEUR DE —

C. H. GODFREY

CE SOIR

Salle Raby, 98 Fuldor, coin St-Jacques. — Hôtel de Ville Ste-Cunégonde, coin Sanguinet et Workman.

JEUDI SOIR Monument National

M. Godfrey et de nombreux orateurs distingués adresseront la parole. Tous les citoyens en faveur de la bonne administration de la ville sont invités à ces assemblées.

CULTURES TROPICALES

Pour renseignements s'adresser à

Jh. DEHERTOGH

— Agent général de —

EL SANDOVAL ASSOCIATION

ORIZABA RUBBER PLANTATION CO.

CHIVAL PLANTERS ASSOCIATION

97 Rue Saint-Jacques—Chambre 48.

IMPORTATION DIRECTE DE : Bananes, Oranges, Ananas, Citrons, Cacao, Vanille, etc. CAOUTCHOUC.

Il propose la construction d'un tramway électrique

Ottawa, 26. — Une compagnie de capitalistes anglais pourrait bien entreprendre la construction d'un chemin de fer électrique entre Ottawa, Smiths Falls et Kingston. Les directeurs de la compagnie se sont réunis hier, J. S. R. McCann, ancien échiquier de Kingston, est un des directeurs.

Les rapporteurs de l'élection

Les personnes qui veulent avoir des positions de rapporteurs à l'élection du 3 avril feront bien de se hâter de se présenter à l'hôtel de ville. Il y a 638 rapporteurs à nommer et les secrétaires municipaux ont tellement de travail qu'il ne pourra écouler toutes les demandes si l'on attend à la fin.

Les catholiques du Keewatin protestent

Le Pas, Keew., 26. — Les catholiques ont télégraphié, hier, au gouverneur général, protestant contre l'annexion forcée du Keewatin au Manitoba sans une garantie que les droits et privilèges civils et religieux des habitants seraient respectés, tels qu'ils ont été proclamés par la proclamation royale du 6 décembre 1869.

Le port de Saint-Jean

Ottawa, 27. — Le contrat pour les travaux d'amélioration dans le baie Courtenay, à Saint-Jean, a été signé hier par M. W. Burton Stewart, directeur-général de la Norton Griffith Co. Ltd. Le coût des travaux à faire en vertu de ce contrat est estimé à \$11,000,000, en y comprenant la clebsche.

LA VIE SPORTIVE

LA GUERRE ENTRE LE "BIG FOUR" ET LA N. L. U.

A travers la presse anglaise. — Une esquisse de "Bob" Fleming. — Le National engage ses joueurs

Depuis la fameuse assemblée de la "N. L. U." tenue, samedi dernier, à l'hôtel Windsor, il est très intéressant et encore plus amusant de parcourir la presse anglaise. Les journaux de cette ville, cela va sans dire, avec le club Shamrock et la M.A.A.A. derrière eux, ont épousé la cause de la pauvre vieille organisation.

Cette dernière s'est évidemment assurée les services d'un "press agent", car lundi soir, le même article, relatif à l'assemblée de samedi, paraissait dans le "Star" et dans le "Herald" et ceux qui sont un tant soit peu au courant du journalisme, savent que les deux grands journaux de la rue Saint-Jacques n'ont guère l'habitude de publier simultanément la même prose.

L'article du "Herald" toutefois, est coupé par paragraphes détachés et terminés par de petits commentaires ironiques.

A en croire nos confrères, Bely Foran, d'Ottawa, aurait été le principal orateur à l'assemblée de samedi.

M. Foran, l'an dernier, disait n'avoir plus rien à faire avec le club Capital, son intérêt se concentrant uniquement sur le jeu de baseball.

C'est un sauveur, en rédempteur, qu'il s'est présenté devant les délégués de la N. L. U. samedi dernier. Le loquace "Billy" qui a été le bouffon, la risée des assemblées de ligue en ces dernières années, s'est "écouté parler" pendant plus d'une demi-heure. Au cours de ses remarques, il a déclaré que l'insuccès du club Capital, la saison dernière, était dû uniquement à une mauvaise administration, et Sam Belsky qui était présent, a gohé cela sans sourcilier.

M. Foran a déclaré, de plus, que bien que "Lol" Solman et Percy Quinn soient intéressés dans le "Big Four", leurs sympathies étaient pour la N. L. U. Ce passage de son discours a fait rigoler les gens de Toronto.

Après Foran, c'est Joe Lally, de Cornwall qui fut le plus en évidence. Celui-ci a verbe des larmes de crocodile sur le départ du National, mais a déclaré que l'absence des deux clubs de Toronto était un bienfait de la Providence.

Ce que regrette, tout d'abord, les magnats de la N. L. U., ce sont les écus sonnants des "Canadiens", de la partie Est, de Hull et des "flats" de la Capitale qui les ont empêchés de crever en ces dernières années.

"Joe" Lally a déclaré qu'il enlèverait au National les joueurs de ce dernier qui viennent de Cornwall.

Il a reçu sa réponse lundi, alors que Décarie a apposé sa signature au bas d'un contrat du National.

Le chroniqueur sportif du "Herald" n'a pas pu cacher son dépit, mardi, en constatant que notre confrère, E. C. St-Père n'avait pas entamé une polémique avec lui.

Le secrétaire-trésorier du "Big Four" de même que son président, M. Percy Quinn ont déjà déclaré à plusieurs reprises que leur intention était de se mêler uniquement de leurs affaires. M. St-Père, d'ailleurs, répond, ce matin au "Herald" en ces termes:

"Notre confrère du 'Herald' s'étonne qu'on n'ait pas tonné contre la N. L. U. au lendemain de l'assemblée du Windsor. Il en conclut que le National donne par là des signes évidents de son intention de revenir à la N. L. U. Notre confrère s'étonne à tort. D'abord, on ne s'est pas donné pour mission exclusive de défendre le Big Four en attaquant la N. L. U., et ensuite le National n'a pas encore éprouvé, à ce que l'on sache, de remords d'avoir travaillé à l'organisation de la D. L. A. Quant aux problèmes qu'il présente à résoudre, l'A. A. d'A. Nationale trouvera moyen de les solutionner grâce à l'appui unanime qu'il reçoit de ses supporters. C'est tout pour le présent. 'Le silence est d'or'."

Et pendant tout ce temps, le National recrute ses joueurs. Il s'est déjà assuré les services de Cattarino, Décarie, Sarrazin, Dulude et Boulianne. L'engagement des autres ne saurait tarder.

Les journaux de Toronto ont ridiculisé l'assemblée de la N. L. U. Le compte rendu du "Toronto Star" vaut surtout la peine d'être lu. Nous regrettons de ne pouvoir le reproduire.

Nous nous faisons toutefois un plaisir de publier l'esquisse suivante de "Bob" Fleming que publie notre confrère Joe Gorman, l'ancien joueur des Capitals, dans le "Toronto News."

Les amateurs du jeu de crosse pourront se convaincre qu'avec de tels hommes à sa tête, le "Big Four" a plus d'une chance de vivre.

"Pour éclairer les amateurs du jeu de crosse qui auraient une tendance à se laisser influencer par les journaux anglais de cette ville, dans la campagne que ces derniers ont entreprise contre le 'Big Four'; nous nous faisons un devoir de reproduire aujourd'hui l'opinion de l'un de nos confrères, Joe Gorman, du 'Toronto News', sur M. J. R. Fleming, le président à la fois du 'Street Railway' de Toronto et du club de crosse de la Ville Reine et l'un des principaux promoteurs du 'Big Four'."

M. J. R. Fleming, soit dit en passant, n'est pas le premier venu, parmi les citoyens de Toronto. Il a déjà occupé le fauteuil de la mairie, la position qu'il occupe actuellement, le met en évidence parmi les gros financiers de la métropole d'Ontario.

Ses connaissances du jeu de crosse dans ses détails, ne sont peut-être pas très tendues, mais elles n'en diminuent en rien son enthousiasme pour le plus beau de nos sports de la saison d'été, et même ses ennemis les plus acharnés ne peuvent s'empêcher d'admettre que son flair, son esprit d'entreprise et son capital le feront passer à travers mille obstacles où d'autres auraient échoué.

Son enthousiasme pour notre beau jeu national s'est déjà manifesté en maintes circonstances. Il y a deux ans, vu l'éloignement des terrains de jeu, du centre de la ville, il donnait ordre aux conducteurs de tramways, de laisser circuler gratuitement sur toutes les lignes, tout gamin muni d'un bâton de crosse. Peut-on imaginer un meilleur moyen d'encourager le développement de nos jeunes joueurs?

Comme tous les présidents et propriétaires de franchises dans les grandes ligue professionnelle de baseball des États-Unis, M. R. J. Fleming n'a ni le temps ni l'expérience nécessaire pour surveiller personnellement l'entraînement de son équipe, mais, avec les moyens à sa disposition, on peut être assuré qu'il aura à sa solde un entraîneur et un instructeur d'expérience et de toute première valeur. On ne mentionne ni plus ni moins que "Pete" Greene, le vétéran d'Ottawa qui a été en grande partie l'auteur des succès remportés par les équipes de crosse et de hockey de la capitale depuis une vingtaine d'années.

Pour peu que les autres magnats du "Big Four" agissent de concert avec "Bob" Fleming, le succès de la nouvelle grande ligue de la crosse est assuré et ce ne sont ni les manœuvres d'un "Con" Jones, ni les menées de la N. L. U., qui pourront l'entraver.

JOS. MARIER.

Sur la piste de Charlestown

LES FAVORIS ONT REMPORTÉ TOUS LES ARGENTS, HIER.

Charlestown, C. du S., 27. — Le favori Polly Worth a gagné la première course d'hier.

Voici les résultats des quatre autres épreuves:

1ère course — selling, bourse \$350, pour 2 ans, 4-2 furlongs: —

1. Polly Worth, 105, Turner, 7 à 10, 1 à 3.

2. Auto Run, 105, Wilson, 7 à 2, 4 à 5.

3. Miss Velma, 107, Fain, 60 à 1, 20 à 1 et 8 à 1.

4. Mite, Faustina, Stavano, Lady Anna, Little Dad, Vanderen, Ella Grane ont aussi couru.

2ème course — 6 furlongs: —

1. Three Links, 98, Forsyth, 90, 20, 2 à 1.

2. Emperor William, 120, Fain, 10 à 1, 2 à 1.

3. Pilant, 96, Skirvin, 9 à 1, 6 à 5, et 1 à 2.

Temps, 1:16.
Sadie, Shapiro, Dacia, Semiquaver, ont aussi couru.

3ème course, bourse \$450, 1-1-16 milles: —

Meridian, 116, Koerner, 1 à 2, 1 à 4.

2. Lochiel, 104, Forchard, 10 à 1, 9 à 5.

3. Any Port, 104, Turner, 16 à 5, 9 à 20 et 1 à 2.

Temps, 1:42-5.

4ème course, six furlongs: —

1. Gold Mine, 104, Turner, 2 à 1.

2. Courtney Boy, 106, Wilson, 10 à 1, 4 à 1 et 2 à 1.

3. Detour, 106, Hanover, 7 à 1, 5 à 1, et 6 à 5.

Temps, 1:15-5.

Gagnant Lothly Lady, Christmas Daisy, Princess May, Daimann, Averous, Achmet, Jay P., Star Rose et Excelsior ont aussi couru.

5ème course, 7 furlongs: —

1. Gay Bird, 106, Hanover, 11 à 5, 7 à 10.

2. James Dockery, 108, Ambrose, 60 à 1, 2 à 5.

3. Queen Bee, 109, Skirvin, 9 à 2, 6 à 5 et 1 à 2.

Temps, 1:28-5.

Dans la classe "B"

LE NATIONAL A DÉFAIT LE CLUB ELK HIER SOIR

Les clubs National, Standard, Colonial et Caledonian ont été les vainqueurs des parties de quilles, hier soir, dans la classe "B".

Voici les résultats détaillés:

National

Gauthier 155 148 202

Brunet 120 201 184

Nadgin 191 155 213

Laroche 181 149 207

St Martin 201 204 174

Moyenne d'équipe — 547

Elk

Moriarty 165 142 131

Wyness 137 163 151

George 139 168 151

Hudson 139 142 123

Kerr 139 146 198

Moyenne d'équipe — 418

Beaver Rouges

Jolin 138 153 155

Bogert 136 96 174

Laurent 148 177 151

Gibson 134 130 152

Kelly 149 178 114

Moyenne d'équipe — 413

Standard

Orr 132 129 157

Hart 173 170 161

Finnie 160 135 149

McRobie 212 191 155

McGillivray 169 156 180

Moyenne d'équipe — 497.8

Colonial

Perkins 128 166 158

Stevens 139 142 155

Bessner 188 142 153

Tannebaum 173 145 152

Bean 126 122 150

Moyenne d'équipe — 461.6

Beaver Bleus

Crocher 185 115 123

W. Claramit 147 143 166

Percy 149 156 137

Macbome 160 129 167

Sharp 89 118 134

Moyenne d'équipe — 419.4

Caledonian

G. Roberts 112 151 155

Howard 116 174 152

McKeown 179 165 113

McAuley 114 150 131

Niven 151 129 176

Moyenne d'équipe — 435

R.R.Y.M.C.A. Rouges

Baker 180 166 93

Laird 124 145 136

Lindsay 135 136 147

Mann 105 126 120

McBearty 148 165 94

Moyenne d'équipe — 401.8

Les rencontres de la semaine

Voici la liste des combats de boxe qui auront lieu cette semaine aux États-Unis:

Mardi

Young Saylor vs. Pal Moore, Indianapolis.

Jim Moriarty vs. J. Cottam, Williams.

Eddie O'Keefe vs. Joe Coster, Patsy Kline vs. J. Dundee, et Young Wagner vs. Tommy Houck, New-York.

Judi

Frank Moran vs. Tom Kennedy, New-York.

Maurice Thompson vs. Dick Hyland, Butte.

A. Pelkey vs. Jim Coffey, North Adams.

Vendredi

Johnny Frayne vs. Frankie Burns, de Californie, San Francisco.

Young McDonough vs. Hillie Howard, Long Island City, N.Y.

Rudie Unholz vs. F. Whitney, Cleveland.

Al Kubiak vs. Jim Savage, New-York.

Tom Gavigan vs. Gus Christie, Fond-du-Lac.

Sammy Trott vs. W. Connors, Youngstown.

Samedi

Frank Mantell vs. Jack Herriek, Vernon, Calif.

Grover Hayes vs. K. O. O'Brien, Philadelphie.

Harry Trendall vs. Leo Kelley, St-Louis.

C'est ce soir

LA RENCONTRE ENTRE LES CLUBS DE QUILLES CARILLON ET HOCHELAGA.

C'est ce soir la fameuse rencontre entre les clubs de quilles Hochelaga et Carillon pour un enjeu de \$20 contre \$10 à la salle Beauchamp.

Cette rencontre promet d'être très intéressante et très contestée, car de chaque côté on réclame la victoire.

Aux membres du Tricolore

Tous les membres du club de raquette Tricolore, de Maisonneuve sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, ce soir, aux salles du club, 116 rue Léonard. Des questions très importantes seront discutées.

Par ordre,

LE SECRÉTAIRE.

SPECIAL POUR VAPEUR

En vue du départ du R. M. S. Victoria de Saint-Jean, N.B., vendredi, le 29 mars, un train spécial pour le vapeur composé de chars à bûches, wagons de première classe et wagons-repos, wagons-lits, laissera la gare de la rue Windsor à Montréal, à 8 h. 15 p.m., jeudi, le 28 mars et se rendra à l'embarcadere, Saint-Jean Ouest, N.B.

(Rév.)

L'exposition des Canots Automobiles

IL Y AVAIT FOULE HIER SOIR À L'ARENA. — LA JOURNÉE D'HIER A ENCORE ÉTÉ UN SUCCÈS À TOUTS LES POINTS DE VUE.

Si le succès a été énorme, samedi, lors de l'ouverture de la grande exposition des canots-automobiles, à l'Arena, il n'a pas été moins grand hier soir, et dès huit heures la foule assiégeait les guichets où se fait la vente des billets.

Plusieurs milliers de personnes se sont rendues à l'Arena, hier soir, et le public semble maintenant réaliser toute l'importance de cette exposition.

De nombreux modèles sont exposés et nous dirons un mot sur chacun, d'abord le modèle "M", à un cylindre, d'une force de 3 chevaux. Ce petit moteur est fait avec autant de soin et de matériaux aussi parfaits que les moteurs de grande vitesse. C'est le vrai moteur pour le débutant, simple et solide, le même modèle se fait à deux cylindres, avec une force de 6 chevaux. Le modèle "R" de 3 chevaux 1-2 à un cylindre, est une petite merveille; avec lui jamais on rate, jamais de trouble. Il peut s'adapter facilement à un canot de 16 à 20 pieds de long, et même à de plus gros bateaux; c'est le modèle qui a contribué surtout à rendre la marque Gray fameuse. Le modèle "A" est un moteur pour canots de 18 à 30 pieds de long; il se fait à 1, 2 ou 3 cylindres, de 7 à 36 chevaux. Ce modèle représente tout ce qu'il y a de mieux en fait de moteur; il peut aussi bien être adapté à un bateau de plaisir, qu'un bateau de course et tous les jours les acheteurs du moteur Gray, manifestent aux fabricants leur satisfaction de voir un moteur, relativement bon marché, si bon et si simple.

Passons maintenant au stand de la maison Salomon et Spielmann. D'abord, nous voyons les moteurs "Atlas" de fabrication anglaise, depuis 16, jusqu'à 133 chevaux; les 16 chevaux à 2 cylindres accouplés, les 32 chevaux à 4 cylindres et les 50 chevaux à 6 cylindres. Ces moteurs attirent l'attention par leur fini et la qualité des matériaux dont ils sont manufacturés. C'est l'article à toute époque, le moteur du course, de grande vitesse qui doit travailler beaucoup sans se fatiguer et sans s'user.

Au bénéfice de Ridpath

DES LISTES DES SOUSCRIPTIONS SONT OUVERTES.

Ottawa, 27. — Le club de hockey Ottawa a ouvert une liste de souscriptions en faveur de Bruce Ridpath, ancien joueur des Sénateurs, qui a été victime d'un accident à Toronto, l'autome de dimanche.

Les directeurs du club ont souscrit \$25 chacun, réalisant ainsi un montant de \$200.

Des listes ont aussi été envoyées à Montréal et à Québec.

L'Aviation fait une autre victime

KLEINE SE TUE EN FAISANT UNE CHUTE DE 300 PIEDS.

Dusseldorf, Allemagne, 27. — L'aviateur allemand Klein s'est tué hier en faisant une envolée. Il est tombé d'une hauteur de trois cents pieds. L'épouse de l'aviateur et ses enfants ont assisté au terrible drame. On ignore la cause de l'accident.

Gibbons vainqueur

IL TRIOMPHE DE DENNING DANS UN COMBAT DE DIX ASSAULTS.

New-York, 27. — Mike Gibbons, de Saint-Paul, a eu un avantage marqué sur Jack Denning dans un combat de dix assauts qui ont lieu hier soir au Fairmont A.C. et la décision lui fut accordée par l'arbitre.

Aux clubs de baseball

Le club de baseball de la "Young Men's Hebrew Association" désire se mettre en communication avec des clubs amateurs dans le but d'organiser une ligue du dimanche. S'adresser à M. A. Cohen, secrétaire de la Y. M. H. A., 495 St-Charles-Borromée.

Liste perdue

La liste de souscription déposée à la maison Mercier et Lahaise, 568 Ste-Catherine-Est, a été égarée. Nous prions la personne qui aurait pu la retrouver de bien vouloir la retourner.

MAURICE LORANGER, Sec. de l'Ass. Nationale.

Record d'altitude

Paris, 27. — L'aviateur Chartres portant deux passagers sur son biplan a établi le record d'altitude avec passagers, en s'élevant à 7,178 pieds.

Ils conserveront la coupe Solman

Toronto, 27. — Charlie Querré a fait la déclaration suivante, hier, au sujet de la coupe Solman: "Les clubs National, Teemuch et Toronto n'ayant pas été invités à la dernière assemblée de la N. L. U., doivent se considérer comme expulsés. Quant aux Teemuch ils se considèrent comme les champions de la vieille ligue et conserveront la coupe Solman. Rien ne pourra nous l'enlever."

On nomme un comité

Toronto, 27. — MM. W. R. Worthington, F. R. Stikins, Murdoch McDonald, Bobby Kerr et W. F. Trivitt ont été nommés pour faire partie du comité chargé de choisir les athlètes qui représenteront la province d'Ontario aux éliminatoires olympiques qui auront lieu à Montréal.

Il serait engagé

Toronto, 27. — La direction des Boaters est entrée en négociations avec Pete Greene et il est, paraît-il, décidé de prendre la direction de l'équipe de crosse Toronto pendant la prochaine saison de la D. L. A.

L'on s'attend à recevoir sa réponse définitive, cette semaine.

Peut-on vaincre Raymond Cazeaux ?

ROMANOFF SE DIT CERTAIN DE TRIOMPHER DU BÉARNAIS. — CETTE RENCONTRE SERA TRÈS INTERESSANTE.

Les amateurs de lutte verront, ce soir un spectacle comme n'en ont pas en voit lorsque Romanoff rencontrera le fougueux Cazeaux, que les amateurs aiment toujours à voir à l'œuvre.

Cette rencontre est sans contredit la plus importante de la saison, et il a fallu beaucoup de pourparlers et d'argent pour décider Ivan à venir rencontrer de nouveau le Béarnais.

Le lutteur russe est certainement très scientifique, et descend avant d'entrer qu'il fit sa première apparition au Parc Sohmer, n'hésitant pas à dire que Cazeaux rencontrerait son maître au genre libre ce soir.

De son côté, le Béarnais a démontré d'une manière éclatante, et ce à maintes reprises, que ce n'est pas le premier venu qui est capable de lui faire coucher les épaules, et ses administrateurs sont encore à voir le lutteur qui soit capable de le tomber.

Cette rencontre sera sans aucun doute, très intéressante et sera à finir, deux dans trois.

Quelques questions bons sièges restent encore, il est certain que le Parc Sohmer sera bondé ce soir.

Que les amateurs de lutte ne manquent pas la séance de ce soir, car ils le regretteront toute leur vie.

Ceux qui n'ont pas encore retenu leurs places, le doivent avant 6 heures, chez Nap. Dorval, 95 boulevard St-Laurent, ou au siège social du Club Athlétique Canadien Incorp., coin Ste-Catherine et St-André.

CE FAMEUX CONTRAT

Pourquoi la "Gazette" n'a pas soumissionné

Voici la suite des documents relatifs au fameux contrat du *Journal d'Agriculture*. On verra par cette correspondance échangée entre la *Gazette* et le gouvernement dans quelles conditions ont été demandées les soumissions pour l'impression du *Journal d'Agriculture* et pourquoi la *Gazette* a refusé de soumissionner. C'est une jolie illustration des méthodes administratives du gouvernement.

(Traduction)

Québec, 29 novembre, 1911.

Compagnie d'imprimerie de la "Gazette"

Rue Saint-Jacques, Montréal.

Messieurs,

L'honorable ministre de l'Agriculture me charge de vous demander de soumissionner pour l'impression du *Journal d'Agriculture* et d'*Horticulture*, cette soumission devant être basée sur le projet de contrat ci-joint. Votre soumission, si vous décidez d'en faire une, devra être entre les mains de l'honorable ministre de l'Agriculture, à Québec, avant quatre heures de l'après-midi le 7 décembre prochain. En ce moment, le tirage mensuel du *Journal* est de 78,000 soit 7,000 exemplaires pour l'édition anglaise et 71,000 exemplaires pour l'édition française. Votre soumission doit mentionner le prix de douze numéros (souscription annuelle) publiée au taux de 78,000 numéros plus ou moins, par mois.

Le gouvernement ne s'oblige pas à accepter aucune des soumissions.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) B. MICHAUD,

Secrétaire du ministère de l'Agriculture.

Vraie copie.

(Signé) B. MICHAUD.

M. B. Michaud, Esq.,

Secrétaire du Département de l'Agriculture,
Québec, P.Q.

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 29 dans laquelle vous nous demandez de soumissionner pour l'impression d'un journal mensuel intitulé *Journal d'Agriculture* et d'*Horticulture*. Il nous ferait plaisir de vous soumettre notre soumission aux termes et conditions de votre mémoire, mais avant que nous puissions faire une offre intelligente, il nous serait nécessaire de savoir quel est le revenu que les imprimeurs actuels reçoivent des annonces.

Si vous voulez avoir l'amabilité de nous fournir ces renseignements, nous serions alors en état de vous faire une offre pour l'impression de ce journal.

Attendant votre réponse, je demeure votre tout dévoué,

(Signé) Smeaton WHITE,

Président.

(Traduction)

Québec, 1er décembre, 1911.

The Gazette Printing Company,
38 rue Saint-Antoine, Montréal.

Messieurs,

L'honorable Ministre de l'Agriculture me dit d'accuser réception de votre lettre du 30 novembre dernier au sujet des soumissions que nous vous avons demandées relativement à l'impression du *Journal d'Agriculture* et d'*Horticulture*. En réponse, il me demande de vous dire que le mémoire attaché à ma dernière lettre contient un aperçu du revenu que l'on peut tirer des annonces. En effet, il dit d'abord que douze pages du journal seront employées aux annonces, et en outre, il prévoit à un nombre additionnel de pages qui seront employées de la même manière, sous certaines conditions. Les exemplaires que nous vous avons envoyés sont suffisants pour vous donner une idée exacte de la classe d'annonces que les éditeurs actuels publient. Quant aux revenus tirés de ces annonces, nous ne pouvons vous donner aucune information, parce que, par le présent contrat, le revenu entier de ces annonces va aux éditeurs exclusivement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) B. MICHAUD,

Secrétaire du ministère de l'Agriculture.

(Traduction)

Montréal, 4 décembre, 1911.

Monsieur B. Michaud,

Secrétaire du ministère de l'Agriculture,
Québec.

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre en date du 1er du courant, au sujet de la soumission que vous nous demandez de faire pour l'impression du *Journal d'Agriculture* et d'*Horticulture*; vous nous notifiez ce qui suit: "Nous ne sommes pas en position de donner aucun renseignement touchant le revenu qu'ils (les entrepreneurs actuels) retirent des annonces."

Comme vous spécifiez que le revenu des annonces fait partie du paiement de l'impression, vous reconnaîtrez que, en l'absence du renseignement que nous vous demandons, il nous est impossible de faire une offre intelligente. Comme nous croyons que la somme que nous retirerions des annonces serait considérable et qu'elle affecterait notre prix en proportion, nous ne pouvons faire de prix sans ce renseignement.

Nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à votre demande, car nous l'aurions fait très volontiers, si nous avions pu obtenir des renseignements complets.

Nous sommes vos très dévoués,

Gazette Printing Co., Ltd.,

(Signé) Smeaton WHITE,

Président.

Vraie copie.

(Signé) B. MICHAUD.

(Traduction)

Québec, 5 décembre, 1911.

The Gazette Printing Co., Montréal.

Messieurs,

J'accuse réception de votre lettre du 4 décembre, que j'ai soumise à l'honorable Ministre de l'Agriculture. Il me demande de vous informer qu'il regrette de ne pas être capable de vous donner de plus amples renseignements au sujet du revenu provenant des annonces, comme je l'ai déjà déclaré dans ma lettre du 22 novembre.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

(Signé) B. MICHAUD,

Secrétaire du Département d'Agriculture.

Vraie copie.

(Signé) B. MICHAUD.

Le monument Cartier

L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ET L'ÉVÊQUE ANGLICAN DE MONTRÉAL DONNENT LEUR ADHÉSION AU PROJET.

Le président du comité d'organisation du Monument Cartier vient de recevoir les lettres suivantes:

Archevêché de Montréal.

Monsieur le président,

Vous me priez d'accorder mon patronage à la célébration du centenaire de Cartier, qui aura lieu le 6 septembre 1914, et qui sera marqué par l'érection d'une statue sur l'un des sites les plus pittoresques du Mont-Royal. J'accepte volontiers ce patronage, comme évêque et comme citoyen, convaincu qu'aucun autre homme public a mieux mérité de la nation, canadienne, par la noblesse et le désintéressement de sa vie, par sa haute et généreuse conception du devoir patriotique, et la profonde sincérité de ses sentiments chrétiens.

J'espère que tous les Canadiens vont s'unir dans un élan vraiment unanime, non seulement pour faire de ce centenaire une date à jamais mémorable dans les annales de notre histoire, mais aussi pour en tirer de salutaires leçons d'entente fraternelle, et de paix dans la justice et le respect mutuel de toutes les libertés garanties par le pacte fédéral, dont sir Georges-Etienne Cartier fut le plus habile artisan, au témoignage même de ses illustres collaborateurs les pères de la Confédération.

Cartier voulait faire du Canada un pays vaste, fertile, heureux, une nation loyalement attachée au drapeau britannique autant que fidèle à ses destinées providentielles. Noble dessein, assurément, et dont la réalisation est désirable. Mais ses successeurs ne le pourront pleinement réaliser que si tous ensemble, dans l'union des âmes et l'harmonie des sentiments nous avons une juste et large conception de nos droits et de nos devoirs réciproques.

Plaise au Maître souverain des peuples que tous les Canadiens sans exception le comprennent, et puissent dans cet idéal les pensées électorales de toute leur vie privée, sociale et politique.

C'est à la fois le vœu et la prière que je forme, en vous priant d'agréer ma souscription et mes meilleurs souhaits de succès dans votre patriotique entreprise de glorifier comme elle mérite une des plus belles et des plus confortables figures de notre histoire nationale.

PAUL, Arch. de Montréal.

Monsieur E. W. Villeneuve,
Président du comité du Monument de
sir Georges-Etienne Cartier.

BISHOPS COURT

Montréal.

E. W. Villeneuve, Ec.,

Montréal.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre relativement au Centenaire Cartier.

Cela sera un plaisir pour moi de faire tout en mon pouvoir afin d'assurer un mouvement national tel que mentionné par vous.

Je suis certain que tous co-opéreront avec votre comité pour faire réussir le projet.

Veillez me croire,

Votre tout dévoué,

(Signé) JOHN, Montréal.

LA REUNION D'HIER SOIR

Le comité du centenaire Cartier s'est réuni, hier à l'hôtel Freeman sous la présidence de M. E. W. Villeneuve. Étaient présents, MM. M. Béthune, Villeneuve, Gagné, Boyd, Ekers, J. O. Labrecque, C. A. Pariseau, Jackson, R. Hon. Juge Ouellet, J. E. Emard, C. R., etc., etc.

M. Boyd, l'un des délégués à Halifax et à Fredericton rapporte que les délégués ont eu des entrevues avec les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Tous deux se sont montrés très bien disposés envers le projet et ont promis d'y contribuer autant que les finances de leurs provinces le permettraient.

M. Gagné donne ensuite communication d'une lettre de Sir A. B. Routhier acceptant de donner une conférence sous les auspices du Comité. Cette conférence aura lieu dans les salles de l'Université Laval à une date prochaine. Elle aura pour but de populariser l'idée du monument et de la célébration du centenaire.

On a ensuite décidé que le meilleur moyen d'organiser une souscription serait de se servir de l'intermédiaire des journaux comme il a été fait pour la souscription du monument Edouard VII. On adressera aussi des lettres à tous les clubs du Canada et de Montréal pour leur demander de se joindre au mouvement.

Enfin comme la célébration du centenaire Cartier promet d'être un événement historique on a décidé de lui donner toute la splendeur possible. A cet effet, sur proposition du président, il a été décidé que le comité ferait les démarches nécessaires pour inviter le Prince de Galles à assister à ces grandes fêtes. Des démarches seront aussi faites auprès de Son Altesse le duc de Connaught dans ce but.

Enfin, le président a donné communication de la correspondance échangée avec le duc de Connaught pour lui demander d'accepter le patronage de

dans d'un air admiratif les étoiles qu'il indiquait du doigt M. Glass.

—Julius, me dit M. Algot, cela vous intéresse-t-il?

—Ma foi, oui, Monsieur, tout m'intéresse; mais je me demande comment on a pu savoir le nom de toutes les étoiles!

Glass se mit à rire de cette naïve réflexion.

Allons, Julius, reprit Algot, je veux vous donner votre première leçon d'astronomie. Sachez-vous que j'ai l'intention de vous montrer concierger de mon observatoire?

—C'est un grand honneur pour moi, Monsieur.

—Où, mon garçon; et à ce titre il faut que vous ne soyez pas trop ignorant. D'abord, savez-vous que la Terre tourne?

—Je l'ai entendu dire bien souvent, Monsieur, mais cela dépasse mon imagination. Je sais bien qu'elle est, paraît-il, ronde comme une boule, mais j'imaginais alors qu'il faut un joli dynamo pour la mettre en mouvement!

—Toujours le même, ce brave Julius. Eh bien! oui, elle tourne comme ceci, de l'ouest à l'est, et c'est pourquoi le Soleil et toutes les étoiles paraissent tourner de l'est à l'ouest, en sens contraire.

—Puisque Monsieur me l'affirme, je suis bien forcé de le croire, car enfin Monsieur est plus savant que moi.

Je répondais tout cela du ton le plus naïf du monde, tout en sentant

L'achat des ponts Viau et Lachapelle

TEXTE DE L'AMENDEMENT QUE LE GOUVERNEMENT GOUIN DEVAIT METTRE DANS LA CHARTE DE MONTRÉAL, SANS CONSULTER NOS REPRÉSENTANTS, ET QU'IL A ABANDONNÉ, POUR IMPOSER D'AUTRES OBLIGATIONS, TOUJOURS SANS NOUS CONSULTER.

Dans sa lettre de Québec d'hier, M. Jean Dumont nous donne les clauses du bill ratifiant l'achat des ponts Viau et Lachapelle qui concernent ce que Montréal devra payer. Le gouvernement a débauché depuis qu'il voulait introduire dans le bill de Montréal les amendements qui suivent, sans se préoccuper de savoir si nos citoyens y consentaient.

AMENDEMENTS AU BILL DE LA CITE DE MONTRÉAL.

"Le pont Viau, à partir de la sanction de la présente loi, devient la propriété de la Cité de Montréal qui doit, de cette époque, pourvoir à son entretien."

"Le pont Lachapelle, à partir de la sanction de la présente loi, devient la propriété conjointe de la Cité de Montréal et des municipalités situées dans l'île Jésus, qui devront, conjointement, pourvoir à son entretien à l'avenir; cependant cet entretien sera fait par la Cité de Montréal, à qui le conseil du comté de Laval, (l'île Jésus), paiera annuellement sa proportion basée sur l'évaluation municipale de chacune des municipalités intéressées dans le coût de cet entretien."

"La Cité de Montréal est autorisée à réglementer le libre usage de ces ponts et d'y imposer des amendes à ceux qui les violentent; tels règlements devront être affichés dans les deux langues aux extrémités des dits ponts."

"La Cité de Montréal contribuera jusqu'à concurrence de \$70,000 au paiement de la somme de \$140,000 que le Gouvernement de la Province de Québec s'est engagé à payer à la Compagnie des Chemins de fer de l'île Jésus, suivant l'acte passé devant C. Paquet, N. P., en date du 25 janvier 1912."

À la séance du conseil municipal de lundi, l'échevin Emard a protesté contre la nouvelle parue dans certains journaux, que les délégués de la Ville avaient approuvé l'introduction dans la charte de l'amendement relatif au paiement des \$40,000 de l'École Technique."

Nous avons, dit-il, — et moi le premier, — protesté contre cette imposition. C'est alors qu'un député ministériel m'a communiqué l'amendement relatif aux deux ponts. Nous nous sommes réunis en caucus et nous avons décidé de nous opposer avec la dernière vigueur à cette nouvelle obligation. C'est en apprenant cela que le gouvernement a jugé plus prudent de ne pas présenter sa mesure."

Le "Local Council of Women" se déclare en faveur de M. Godfrey et le collège Victoria prêtera sa salle pour des assemblées.

Le tunnel sous le Mont-Royal

LES INGENIEURS DU CANADIEN-NORD COMMENCENT LES TRAVAUX PRELIMINAIRES. LE PERCEMENT SERA TERMINE DANS DEUX ANS.

M. H. T. Morrison, assistant-ingénieur en chef du Canadien-Nord a eu une entrevue hier, avec MM. J. T. Congdon et J. Stewart, qui sont chargés du tunnel sous le Mont-Royal. M. Brown, de New-York, qui a été nommé ingénieur en chef, est aussi à Montréal. On a préparé les travaux préliminaires. C'est la première visite de M. Brown au Canada; on dit qu'il est un expert en construction de tunnels. Il croit qu'en deux ans, il pourra exécuter les travaux qui lui sont commandés.

Les bureaux de la compagnie du Canadien-Nord ont été envahis toute la journée hier, par une foule d'ingénieurs et d'assistants en quête de situations. On dit que plus de deux mille hommes seront employés aux travaux du percement du Mont-Royal.

Le bureau des ingénieurs sera établi rue Saint-Jacques.

Mort subite d'un Italien

Francesco Ricomintino, italien, âgé de 39 ans, est décédé subitement hier matin à son domicile, 1208 rue Amherst.

Le corps a été transporté à la morgue où le coroner en a disposé après une enquête sommaire.

La mendicité

Le maire et le chef de police ne donneront dorénavant aucun permis pour mendier dans la rue. Les règlements municipaux le défendent et l'autorité ne peut donner de permis pour enfreindre ses propres ordonnances.

Je suis sincèrement à vous

(Signé) H. S. LOWTHER,

Secrétaire privé.

E. W. Villeneuve, Ec.,

Président.

Le Centenaire Cartier.

l'œuvre. Voici la réponse de son Altesse: Ottawa, 25 mars 1912.

Cher Monsieur,

Le Gouverneur général me prie de répondre à votre lettre du 22 et de vous informer que Son Altesse Royale est très heureuse de donner son patronage au "Centenaire Cartier", tel que vous et votre comité le demandez. Son Altesse Royale espère que la célébration remportera un grand succès.

Je suis sincèrement à vous

(Signé) H. S. LOWTHER,

Secrétaire privé.

E. W. Villeneuve, Ec.,

Président.

Le Centenaire Cartier.

qu'il me fallait, une grande habileté pour ne pas me trahir.

Le rire de Glass m'avait fait passer un frisson, et j'avais eu discerné derrière cette gaieté feinte des soupçons mal dissimulés. Il me semblait cependant que jusqu'à ce moment je jouais bien mon rôle.

Le lendemain matin, j'étais dans une demi-somnolence où voguait à mes yeux, dans un ciel splendide, Mars la rouge, animée à sa surface d'un frisson de vie, quand un coup de timbre fit remonter en moi le valet diligent. Il n'était que cinq heures; seuls les hommes de garde veillaient à leur poste.

Dans le couloir, Glass rôdait. A ma vue il perdit contenance. Que faisait-il à cette heure?

Mais il fut vite remis. Tout en me fixant des yeux, il voulut rire encore, je ne le laissai pas.

Je me soufflai mot — nos regards se croisèrent — mais tout à coup le masque hilare de son visage disparut et s'approchant de moi: "Écoutez, dit-il, à voix basse, pas un mot... A quoi bon continuer vis-à-vis de moi toute cette mascarade?"

J'étais stupéfait. Je ne bronchai pas encore; mon mutisme visiblement l'exaspéra.

Alors il ajouta en scandant les syllabes: "Ne pourrions-nous plutôt nous entendre? Nous sommes gens d'honneur, n'est-ce pas, Monsieur Julius Snow?"

Je ne saurais dire ma stupefaction.

Il supprime un journal qui l'attaque

L'ATTITUDE DU MAIRE DE ROCK ISLAND, ILLINOIS, CAUSE UNE ÉMEUTE DANS LAQUELLE TROIS HOMMES PERDENT LA VIE ET NEUF AUTRES SONT GRIÈVEMENT BLESSÉS.

Rock Island, Illinois, 27. — Trois hommes ont été tués et neuf ont été blessés hier soir dans une émeute causée par les relations tendues entre le maire Schriver et ses adversaires.

Il y a quelque temps, le maire commença une campagne pour chasser de la ville les gens tarés. On l'accusa aussitôt de vouloir s'attaquer à ses ennemis politiques. L'autre jour, le directeur d'un journal qui ordonna l'attaque du maire et celui-ci ordonna de supprimer le journal.

La nouvelle, donnée à une assemblée des adversaires de Schriver, et celle qu'il avait battu le directeur du quotidien fit la foule en fureur et elle se rendit aux bureaux du journal pour en avoir des copies. La police dispersa la foule et fit plusieurs arrestations.

Aujourd'hui, on trouva le cadavre de Frank E. Potts, dans une porte, et on accusa la police de l'avoir tué à l'échafaud devant le journal. Une assemblée eut lieu dans la soirée, la foule jura de venger le directeur du journal et le mort; elle se rendit aux quartiers généraux de la police et lança des pierres dans les fenêtres.

Le maire ordonna à la police de charger la foule, les citoyens tirèrent et l'on vit tomber plusieurs hommes.

La foule voulut piller un magasin de ferronnerie pour avoir des armes, mais la police l'en empêcha.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

Le gouverneur Dineen a envoyé des troupes. John Looney, directeur du journal, est à l'hôpital. Il a été grièvement blessé par la main.

CALENDRIER

JEUDI, 28 MARS 1912
S. Jean de Capistran, confesseur.
Lever du soleil, 5 h. 50; coucher du soleil, 6 h. 22. Lever de la lune, (S) 15; coucher de la lune, 4 h. 07.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum . . . 36
Même date l'an dernier . . . 45
Aujourd'hui minimum . . . 23
Même date l'an dernier . . . 62
Baromètre: . . . 29.97
8 heures matin . . . 29.92
11 heures matin . . . 29.95
Même date l'an dernier . . . 30.65

La vie sportive

Nous publions aujourd'hui dans notre page sportive les impressions de M. Joseph Marier sur la guerre qui se font le "Big Four" et "N. L. U." M. Marier est une autorité sportive trop connue pour que nous insistions sur le mérite de son article. Tous ceux qui s'intéressent au sport au jeu de crosse en particulier, voudront le lire.

M. Chs Lanctôt abandonnerait son poste

Il était rumeur à l'Hôtel de Ville, ce matin que M. Charles Lanctôt, sous-procureur-général de la province, abandonnerait ce poste pour entrer au bureau des avocats de la ville de Montréal, et qu'il serait chargé de la réorganisation de ce service.

M. C. Booth achète une église

(Service particulier)
Ottawa, 27. — M. C. Booth a acheté hier, au prix de \$130,000 l'église presbytérienne de la rue Bank. L'édifice sera démolit et on construira des magasins et des bureaux à cet endroit.

La Commission des Utilités Publiques

(De notre correspondant)
Québec, 27. — La séance d'hier après-midi à la commission des Utilités Publiques a été semblable à celle du matin. Il y avait deux causes à plaider, mais les parties ne pouvant procéder; elles ont été remises à plus tard. La première, The Quebec Central Co. vs The Bell Telephone Co., a été ajournée afin d'attendre le rapport de M. Valée, ingénieur du département des travaux publics qui a été chargé de visiter les lieux et d'aviser au moyen d'améliorer la situation. Il s'agit de ponts construits par la défenderesse et qui sont trop bas; la demanderesse demande que la commission oblige la défenderesse à les élever.

Le concert Ariani de 39 naufragés

(Service particulier)
Ottawa, 27. — L'honorable M. Pelletier a reçu une demande de la part du gouverneur des îles du Pacifique, le point de donner des ordres au paquebot "Madura" de faire un arrêt à l'île Washington, afin de recueillir là trente-neuf naufragés. Le "Madura" fait le transport des malles canadiennes, et passe près de l'île Washington. M. Pelletier s'est rendu à la demande du gouverneur en question, et a donné des ordres à cet effet.

Les noms des rues

L'échevin Larivière, président de la commission des noms des rues, a convoqué une séance pour le 19 avril prochain. Il n'y aura, dit-il, cette seule séance, parce qu'on ne peut pas changer les noms des rues tous les six mois. On aura le temps, d'ici là, de se préparer. Tout les intéressés sont avertis de l'heure, à l'avance.

L'Intercolonial

Ottawa, 27. — Le ministère demande une somme additionnelle de \$600,000, pour le chemin de fer Intercolonial, dépenses à faire à même les recettes.

Les mercredis de Laval

M. Du Roure donnera ce soir, à l'Université, une conférence sur Lacroix.

Mary Gordon meurt à l'âge de 104 ans

LA VEUVE DE CHRISTOPHE LAROCQUE DE BROCKVILLE AVAIT CONSERVÉ JUSQU'À LA FIN DE SA VIE L'USAGE DE SES FACULTÉS MENTALES. — CINQ ENFANTS LUI SURVIVENT.

Brockville, Ont., 27. — Madame Mary Gordon, veuve de Christophe Larocque, est morte hier. Elle naquit à Glen, près de Williamstown, le 10 juillet, 1808. La défunte était donc âgée de 104 ans. Il y a à peine trois mois Mme Larocque était en excellente santé et jouissait de toutes ses facultés. Cinq fils lui survivent.

Voleur condamné

New-York, 26. — Eugène Spatone, l'un des chefs du réseau de l'auto de \$25,000, a été condamné, hier, à une prison de sept ans et demi de prison et à pas plus de quatorze ans et demi. Il a plaidé coupable et a admis que c'était lui qui avait baillonné et assassiné les messagers dans le taxiab.

Le vote des femmes

Toronto, 26. — Le bill accordant aux femmes le droit de suffrage dans le domaine provincial, a été rejeté par la législature hier.

M. Napoléon Giroux toujours candidat

Dans une interview par le téléphone, il nous a déclaré à 1 heure aujourd'hui, qu'il n'avait pas l'intention de se retirer de la lutte contrairement à une rumeur. — L'échevin du quartier Saint-Jacques sur la réserve

Le bruit ayant couru ce matin que l'échevin Giroux se retirait de la lutte pour laisser le champ libre à M. Clearihue, nous nous sommes adressés à lui pour savoir la vérité.
A une heure, cet après-midi, nous avons appelé M. Napoléon Giroux au téléphone. C'est lui-même qui nous a répondu :
"On dit ce matin, M. Giroux, que vous avez démissionné comme candidat en faveur de M. Clearihue ?
— Qui parle ?
— C'est le "Devoir".
— Je n'ai pas donné ma démission, réprit alors M. Giroux.

L'Ontario aura une tranche du Keewatin

LA CHAMBRE DES COMMUNES ADOPTE CE MATIN EN TROISIÈME LECTURE UN BILL A CET EFFET. — ON VA ESSAYER DE PRÉCIPITER LE TRAVAIL AFIN DE TERMINER LA SESSION SA-MEDI.

(Service particulier)
Ottawa, 27. — La Chambre des Communes a adopté en troisième lecture ce matin, le bill agrandissant la province d'Ontario en lui annexant une partie du Keewatin. La troisième lecture du bill annexant l'Ungava à Québec est remise à une séance ultérieure, en attendant que M. Borden ait obtenu une réponse du ministère de Québec, quant à une proposition que M. Pugsley a faite cette nuit à la Chambre.
Les députés ont aussi adopté en comité, une couple de bills, dont l'un augmentant le montant que le ministère peut accorder à des compagnies organisatrices de bassins de radoub, et un autre fixant le poids de certains produits de la ferme, vendus au baril ou au sac.
La Chambre va tenter un suprême effort afin de terminer la session samedi, mais il semble impossible qu'elle y réussisse.

La Ville ne peut souscrire

MM. E. W. Villeneuve et John Boyd se sont présentés hier matin à l'Hôtel de Ville pour demander aux commissaires une souscription de la ville au monument Cartier. Ils n'ont pu cependant avoir de conférence avec le bureau.
L'amendement à la charte de cette année ne mentionnant aucune autorisation pour la ville de souscrire les \$10,000 que demanderait le comité, et on fait remarquer que cette autorisation est nécessaire, puisque la ville a dû la demander lorsqu'il s'agit d'acquiescer au projet de l'édification du monument au roi Édouard VII.

Au secours de 39 naufragés

(Service particulier)
Ottawa, 27. — L'honorable M. Pelletier a reçu une demande de la part du gouverneur des îles du Pacifique, le point de donner des ordres au paquebot "Madura" de faire un arrêt à l'île Washington, afin de recueillir là trente-neuf naufragés. Le "Madura" fait le transport des malles canadiennes, et passe près de l'île Washington. M. Pelletier s'est rendu à la demande du gouverneur en question, et a donné des ordres à cet effet.

Pour le 65^e régiment

La Ville étant autorisée par la charte à contribuer au fonds de construction de l'arsenal du 65^e régiment, le lieutenant-colonel Labelle s'est présenté devant les Commissaires pour leur rappeler la promesse qu'il avait obtenue de l'ancienne commission des Finances.

La Chambre des Lords et la loi des salaires

(Service particulier)
Londres, 27. — Le referendum dont il est question, sera terminé le 3 avril et le résultat en sera connu le jour même. La plupart des chefs ouvriers engagent les grévistes à accepter le projet de loi, tel qu'il est, sans indication de prix minimum.
Le bill sera passé à la Chambre des Lords ce soir et signé par le roi demain.

Un vieil arpenteur frappé d'apoplexie

(Service particulier)
Québec, 27. — M. Henry Sullivan, arpenteur et ex-inspecteur des arpentages de la province de Québec a été frappé, ce matin, d'une attaque d'apoplexie à sa résidence à la Jeanne-Lorette. Son état est désespéré et on attend sa mort d'une minute à l'autre.

Crédits pour nos Universités

Québec, 27. — Le budget supplémentaire contiendra des crédits pour les Universités McGill, Laval et le Bishop's College.

Les crédits supplémentaires du budget sont annoncés

Les crédits additionnels déposés hier devant la Chambre forment un total de \$19,610,039.80, dont une bonne partie pour Ontario et Québec

Le gouvernement consacre une nouvelle somme de près de deux millions pour l'amélioration du Port de Montréal et du Saint-Laurent

Parmi les subsides accordés, on relève une somme de \$20,000 pour le Monument Cartier

Une somme de \$350,000 est consacrée à la construction d'une succursale des Postes rue Sainte-Catherine Ouest

Ottawa, 26. — Les crédits supplémentaires ont été déposés devant la Chambre, hier soir, par le ministre des Finances. Ces crédits forment un grand total de \$19,610,039.80; dont \$13,072,826 imputable au fonds consolidé et \$6,537,212 au fonds public.

L'ADMINISTRATION CIVILE
Les crédits pour l'administration du gouvernement civil, s'élèvent à \$163,787. Il y a augmentation dans toutes les branches de l'administration, soit sous forme d'augmentation de traitement ou pour l'augmentation du personnel des fonctionnaires. Par exemple, on signale une somme de \$4,200 pour le Conseil Privé, \$3,500 pour le ministère de la Milice, \$4,457 pour le Secrétaire d'Etat, \$2,225 pour le ministre du Revenu de l'Intérieur, \$21,225 pour la nomination d'une quarantaine de nouveaux fonctionnaires au ministère de l'Agriculture, \$7,750 pour le ministère de la Marine, \$15,825 pour le ministère de l'Intérieur, dont \$2,425 pour le secrétaire particulier au Ministre, et \$14,000 pour la promotion de 9 fonctionnaires de cette branche du service public. \$5,100 pour le ministère des Chemins de fer, \$27,225 pour le ministère des Travaux Publics, dont \$19,200 pour 9 nouveaux commis avec un traitement variant de \$2,100 à \$2,600, \$3,162 pour le ministère des Mines, \$32,175 pour le ministère des Indes, \$15,000 pour la nomination de 17 commis additionnels, et \$8,400 pour 3 nouveaux officiers supérieurs y compris un greffier en loi; \$11,512 pour le ministère du Commerce, dont \$6,000 pour la création d'un nouveau commissariat, et \$2,400 pour le secrétaire particulier du nouveau commissaire; \$5,200 pour la nomination d'un fonctionnaire additionnel de la commission de conservation; \$5,000 pour la nomination d'un troisième membre de la Commission du Service Civil.

POUR LES JUGES.
Une allocation de \$5,000 est accordée aux juges qui siègent en cour de circuit à Montréal.
Un item de \$30,500 figure dans les estimés pour un bonus de \$100 à chaque employé des pénitenciers dont le traitement est moins de \$10,000 figure pour les frais additionnels de la législation, soit \$17,228 pour le Sénat et \$72,641 pour la Chambre des Communes. Pour le Sénat, on signale \$12,910 pour indemniser certains sénateurs absents pour cause de maladie, et \$600 pour le traitement du secrétaire particulier de l'Orateur. Pour la Chambre des Communes, \$9,000 pour l'achat de valises et \$3,600 de papeterie devant être distribués parmi les députés et les courriers parlementaires; \$2,100 pour un rapporteur anglais additionnel, et \$50,000 pour fournir l'assistance de clercs nécessaires aux députés. Une somme de \$2,700 figure aussi dans cette colonne pour l'augmentation du traitement des femmes de peine de 75 cts à \$1.00 par jour.

Notes Judiciaires

DEMANDE D'INJONCTION VS LA DOMINION L. H. & P. CO.
M. L. G. Read, un actionnaire de la compagnie, a présenté une requête, au Cour de Pratique, pour obtenir un bref d'injonction contre la Dominion Light, Heat, and Power Co.

Le requérant allègue qu'il est actionnaire dans la compagnie, et qu'une assemblée générale a été convoquée dans le but de faire voter une nouvelle émission de parts, au montant de \$1,000,000 dont \$600,000 de parts seraient transmises à MM. Alexandre Michaud et Oscar Dufresne, en paiement de certaines obligations de la compagnie envers ces deux hommes.

Le requérant prétend que cette émission serait illégale, car ce serait grever les propriétés immobilières de la compagnie d'hypothèques à un montant plus élevé que ne le permet le capital souscrit. De plus, ce serait engager indéfiniment le montant non encore payé sur les parts que possèdent les actionnaires dans la compagnie.

La décision de l'honorable juge Charbonneau sera rendue aujourd'hui.

L'IMMUNITÉ DES TMOINS

L'inscription en droit de M. David Russell, dans l'acte en dommages de \$50,000 que lui a intenté J. W. Mc-Mara, a été plaidée en Cour de Pratique.

Le demandeur en cette cause, qui est le surintendant de l'agence de détectives Pinkerton, réclame \$50,000 de M. Russell, à cause de certaines déclarations faites par ce dernier à différents journaux, et au cours de son témoignage, devant le tribunal, dans la poursuite qu'il avait intentée contre l'agence Pinkerton.

M. Russell demande le renvoi de l'action, comme non fondée en droit, parce que les déclarations dont il s'agit, dans la poursuite, ont été faites en témoignage et sous serment au cours du procès et que la loi anglaise protège dans ce cas, les témoins et ne permet pas de recourir contre eux à cause d'un témoignage donné de bonne foi.

Pour établir que le témoignage d'un témoin, dans ce cas, est privilégié, M. Russell a produit l'acte de la défense, a produit plusieurs autorités, et il a cité aussi la jurisprudence qui date des premiers jours du 18^{ème} siècle, et que Lord Mansfield rendit une décision sur ce sujet.

La cause a été ajournée et le jugement sera rendu plus tard.

L'AUTRE MECANICIEN S'ARRÊTE

J. C. Hamilton, le mécanicien du train de Québec, en collision avec le convoi de Montréal, à Saint-Vincent de Paul, le 3 janvier, causant la mort de cinq passagers, a comparu hier après-midi devant le juge Lanctôt, pour examen volontaire.

M. Laflamme, l'avocat de l'accusé, a annoncé que la défense désirait assigner plusieurs témoins. Hamilton a réitéré son plaidoyer de non-culpabilité, et le procès aura lieu demain.

Francis Paquette, le mécanicien du second train, a aussi comparu en cour; il fut amené de Québec par le grand convoi de Montréal.

M. Fournier, l'agent de la gare à Saint-Vincent de Paul, n'a pu venir rendre témoignage, hier. Il sera prévenu demain, et expliquera peut-être comment il se fait que les mécaniciens n'ont pas été avisés à temps qu'il leur interdisait le passage sur la voie.

M. Walsh, le substitut du procureur-général, demandera alors la mise en accusation du mécanicien Paquette.

Un tunnel est envahi par un torrent

QUATRE-VINGTS OUVRIERS EMPLOYÉS À LA CONSTRUCTION DU TUNNEL DE S'RIE CHAPPEL A UNE MORT HORRIBLE. LES DOMMAGES SE CHIFFRENT À DEUX MILLIONS DE DOLLARS

(Service particulier)
Berlin, 27. — Le tunnel qu'on est en construction sur la rivière de S'rie a été le théâtre d'un très grave accident. Quatre-vingts ouvriers qui travaillaient là, entendirent soudain le mugissement de l'eau envahissant le tunnel, et n'eurent que le temps de se sauver aux grues les plus proches et de se faire hisser en toute hâte. Les dommages s'élèveront à deux millions.

TRAVAUX PUBLICS

Le ministère des Travaux publics figure pour \$19,088,833 dont \$3,147,512 à prendre sur le capital, et \$7,733,321 sur le fonds consolidé. Dans le détail du premier item, on signale une somme additionnelle de \$87,000 pour la construction de nouveaux édifices publics à Ottawa, et \$300,000 pour édifier des bureaux à Toronto, en outre de \$1,000,000 pour la construction de nouveaux bureaux canadiens à Ottawa.

On signale aussi une somme de \$100,000 pour le port de Québec, \$100,000 pour le port de St-Jean, N.B., et \$100,000 pour améliorer la navigation sur la rivière des Français. Dans le

Energique protestation du conseil municipal

On le convoque d'urgence pour cet après-midi afin de prendre des mesures pour s'opposer à la ratification des clauses qui concernent Montréal dans le bill d'achat des ponts Viau et Lachapelle. — Ce que disent les commissaires

Une assemblée extraordinaire du conseil municipal a été convoquée d'urgence pour cet après-midi à la demande des échevins Tétrault, L. A. Lapointe, N. Lapointe, Larivière, Boyd, O'Connell, St-Onge, Bastien, etc., pour protester contre l'imposition du paiement de \$60,000 pour les ponts Viau et Lachapelle.

Les commissaires qui ont eu, pour la première fois hier après-midi, connaissance du bill du gouvernement ont immédiatement télégraphié à M. O'Connell, Larivière, et à M. O'Connell, Larivière, etc., pour leur faire part de leur protestation. Ils ont déclaré qu'ils s'opposent énergiquement aux clauses du bill qui concernent la ville de Montréal.

M. le commissaire Lachapelle a déclaré ce qui suit à un reporter du "Devoir":
"Il y a quelque temps mes collègues et moi avons eu une conférence avec le premier ministre concernant le Tribunal des Jeunes Délinquants. A je ne me rappelle plus quel propos, M. Gouin nous parla du projet d'achat des ponts Viau et Lachapelle et nous dit: "J'espère que la Ville de Montréal fera sa part". C'est la seule fois qu'on nous en a parlé. On ne nous a pas demandé de consentir à ce que nous n'avons jamais acquiescé à aucune contribution.

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage. La législature, a-t-il attendu que notre bill fut adopté et que nous fussions tous revenus à Montréal pour nous imposer ce paiement. O. A. n'aurait jamais dû le faire sans d'abord consulter les commissaires et le conseil. La législature a osé s'en prendre à ce que nous avons d'autonomie pour nous imposer un jour les salaires des fonctionnaires, un autre jour des cabinets d'aisance au marché Bonsecours ou toute autre chose aussi insignifiante.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique. "Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

Le mouvement de la grève aux Etats-Unis

DANS LA PENNSYLVANIE ON PREND DES MESURES SPECIALES POUR PROTEGER LES "SCABS", TANDIS QUE LE CHOMAGE EST DECRETE DANS LES FILATURES DE LA NOUVELLE-ANGLETERR.

(Service particulier)
Shamokin, Penn., 27. — La grève est complète dans notre district minier depuis ce matin.

Les patrons ont constitué des équipes de policiers spéciaux qui font le service d'ordre autour des puits.

On ne croit pas qu'il y aura du désordre avant que l'on ne tente d'introduire des briseurs de grève.

Lowell, Mass., 27. — Le chômage dans les filatures est complet. Ce matin, personne ne s'est présenté.

Comme il n'y a pas de briseurs de grève, tout est calme.

Les patrons ne semblent pas avoir l'intention de rouvrir leurs établissements.

Le règlement de la grève des mineurs

LA FEDERATION DES HOUILLEURS A RESOLU DE PROCEDER A UN REFERENDUM PARMI LES OUVRIERS DANS LE BUT DE CONNAITRE LEUR OPINION SUR L'ADOPTION DE LA LOI DES SALAIRES.

(Service particulier)
Londres, 27. — Un grand effort a été tenté aujourd'hui pour mettre fin à la grève des mineurs de charbon. A une réunion du comité de la Fédération, convoquée spécialement, M. J. R. McDonald le chef des Ouvriers conservateurs a demandé aux membres de voter en faveur du bill du minimum des salaires. Si, a-t-il ajouté, le Premier-Ministre refuse d'inclure le montant demandé dans le projet de loi, comme il l'a annoncé, les grévistes pourront demander que la chose soit insérée dans un amendement.

Presque toutes les industries souffrent de la grève actuelle et il faut, pour le bien du pays, que l'on en arrive aussitôt que possible, à une solution.

Les efforts de McDonald ont obtenu un succès partiel, car la Fédération a décidé de procéder à un référendum après de tous ses membres, afin de savoir s'ils acceptent la teneur du bill. Si oui, la question sera vite réglée et la grève terminée.

Toujours les Italiens

Angeli Foschi a comparu ce matin, en Cour de police sous l'accusation de tentative de meurtre sur la personne d'un compatriote, Betti Tior. L'Italien a été arrêté par les constables Pusie et Filiatreault. La plainte porte qu'il a tiré trois coups de revolver sur Tior. Le magistrat Lanctôt a fixé l'enquête au trois avril prochain.

Le prince de Galles apprendra le français

(Service particulier)
Londres, 27. — Le Prince de Galles partira pour Paris, lundi prochain et y séjournera, accompagné du Marquis de Breteuil, qui fut un ami intime du roi Édouard VII.

Le Prince parle déjà bien le français, mais son père désire qu'il perfectionne son accent et qu'il connaisse Paris.

On a retenu les services d'un éminent professeur, M. Escoffier.

Québec se réveille

(De notre correspondant)
Québec, 27. — L'une des plus grosses transactions immobilières que l'on ait enregistrées à Québec depuis longtemps a été effectuée hier. Un syndicat composé de Montréalais et de New-Yorkais a acheté au prix de \$225,000 une propriété comprenant plus d'un million de pieds qui appartenait à la Québec Land Co. La propriété comprend plusieurs lots de grève, une subdivision du chemin de Charlesbourg et cent lots à bâtir.

On dit que les acquéreurs ont l'intention de construire de grandes manufactures à cet endroit.

Examen du service civil

Francesco Ricontinos, italien, âgé de 35 ans, a subi les examens préliminaires pour le service civil, commenceront le 14 mai aux places suivantes: Québec, Sherbrooke, Moncton, Ottawa, Kingston, Toronto, Hamilton, London, Saint-Sauveur, Port Arthur, Winnipeg, Brandon, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Nelson, Vancouver et Victoria.

M. Dupuis corrobore ce que dit son collègue.

Les échevins qui ont convoqué la séance de cet après-midi disent que la situation est mauvaise.

La législature a osé s'en prendre à ce que nous avons d'autonomie pour nous imposer un jour les salaires des fonctionnaires, un autre jour des cabinets d'aisance au marché Bonsecours ou toute autre chose aussi insignifiante.

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.

"Nous pourrions, dit-il, abolir simplement le conseil et laisser à la Législature le soin de gouverner seule la Ville."

L'échevin Boyd a aussi été très catégorique. Il dit que le pont que veut nous faire payer la législature est une qualification d'acte de gouvernement d'outrage.

L'échevin Larivière s'est aussi élevé contre cette imposition qui est, dit-il, le signe pendant de celle de \$10,000 de l'Ecole Technique.